

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 juin 1965.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), à la suite de la mission effectuée par une délégation de cette commission sur l'évolution des problèmes de **formation professionnelle et d'emploi** dans les départements de la **Guadeloupe**, de la **Guyane** et de la **Martinique**,*

Par MM. Pierre GARET, Bernard CHOCHOY, Marc DESACHÉ
et Michel KISTLER,

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Marc Desaché, Roger Lachèvre, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Ludovic Tron.

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Itinéraire et programme de la mission.....	3
II. — Les problèmes de l'emploi et de la formation professionnelle en liaison avec les données démographiques et le programme de développement :	
1. — Guadeloupe	11
2. — Martinique	22
3. — Guyane	37
III. — Le service militaire adapté.....	52
IV. — L'accueil des immigrants en métropole.....	57
V. — Les moyens de réalisation du développement.....	60
VI. — Le régime fiscal des D.O.M. ; les avantages financiers et fiscaux au profit des investissements.....	76
VII. — Résumé et conclusions générales.....	85

I. — ITINERAIRE ET PROGRAMME DE LA MISSION

Lors des débats budgétaires, nos collègues des départements d'Outre-Mer sont intervenus pour rendre attentifs aux problèmes qui s'y posent, tant le Gouvernement que notre Assemblée, en matière de formation de la main-d'œuvre et de l'emploi. Ces problèmes cruciaux pour les départements de la Martinique et de la Guadeloupe à très forte démographie, imposent que des mesures soient prises. En Guyane, par contre, la faible densité de la population commande la mise en œuvre de moyens autres. L'essor économique de ces départements impliquera le développement d'une formation professionnelle, aussi bien masculine que féminine, pour la mise en place d'une main-d'œuvre qualifiée. Par ailleurs, une politique de migration efficace vers la métropole doit s'appuyer sur la formation technique des éléments auxquels elle s'adresse. C'est dans ces conditions que nos collègues des départements d'Outre-mer ont suggéré qu'une délégation sénatoriale se rende sur place pour examiner ces problèmes.

Autorisée par le Sénat, votre Commission des Finances a désigné à cet effet une mission d'information, composée de MM. Pierre Garet, Président de la délégation ; Bernard Chochoy, Marc Desaché et Michel Kistler ; elle était accompagnée de M. Pierre Vallois, Administrateur au Sénat, Secrétaire de la Commission des Finances.

*
* *

Partie de Paris-Orly le dimanche 11 avril 1965, la *délégation* est arrivée à New York dans l'après-midi. Elle y a été accueillie, à l'aéroport J.-F.-Kennedy, par MM. Fillias, Consul de France, et du Pré de Saint-Maur, Attaché financier.

Lundi 12 avril :

La matinée a été consacrée à la visite, à Wall-Street, de banques françaises et américaines, où la délégation a été reçue par M. Paul Dumant, Président de la French American Banking, et M. André Ditte, Directeur de la Société Générale ; elle a ensuite procédé à la visite du New York Stock Exchange.

L'après-midi, la délégation a visité le Palais des Nations-Unies, sous la conduite de M. de Lacoste, membre de la délégation française. Elle a pu s'entretenir avec M. Maurice Viaud, Ministre plénipotentiaire, qui venait d'intervenir devant le Conseil du Commerce et du Développement.

Au cours de la soirée, a eu lieu une réception au Consulat général, où M. Michel Legendre, notre Consul général à New York, a présenté à la délégation les principaux chefs de service français, les représentants de la presse française et les principaux conseillers de la Chambre de Commerce française aux États-Unis.

Mardi 13 avril :

Après le parcours en avion, de New York (aéroport J.-F.-Kennedy) à San Juan de Puerto Rico (aéroport Islaverde), où elle a été accueillie par M. Henri Dumont, Consul général, et des représentants du Secrétariat d'Etat, la délégation a rendu visite à M. Samuel Quinones, Président du Sénat ; elle a été reçue en séance par le Sénat de Puerto Rico, qui a approuvé une motion en son honneur ; la délégation a ensuite été conviée à une soirée donnée en hommage au Président de cette Assemblée.

Mercredi 14 avril :

La matinée a été consacrée à la visite de l'Institut technologique du département de l'Instruction publique, puis à certaines réalisations en matière de logement de la C. R. U. L. (Corporation de Rénovation Urbaine et Logement) ; enfin, elle a été reçue en audience par M. Frank Zorilla, Secrétaire du département du Travail, avec lequel elle a pu s'entretenir longuement des problèmes cruciaux de son département ministériel.

L'après-midi, la délégation a effectué le voyage en avion de Porto Rico à Port of Spain (La Trinité), avec des escales à Antigua et La Barbade. A Port of Spain, elle a été accueillie à l'aéroport par M. Henry Bayle, Ambassadeur de France.

Jeudi 15 avril :

La matinée a été consacrée à la visite des locaux de l'Alliance française de Port of Spain, où elle a été reçue par son président et son vice-président ; la délégation a ensuite été conviée à la visite des installations de la raffinerie Texaco, à Pointe-à-Pitre ; dans l'après-midi, elle a assisté à une remise d'ouvrages français par notre Ambassadeur, à l'Université des Indes occidentales.

Vendredi 16 avril :

Au cours de la matinée a été effectué le voyage en avion de Port of Spain (La Trinité) à Cayenne, avec des escales à Georgetown et Paramaribo. La délégation fut accueillie à l'aéroport de Rochambeau par les autorités du département, notamment en l'absence de M. le Préfet, retenu en métropole, par MM. Chasseguet, Secrétaire général, et Durantou, directeur du Cabinet du Préfet, et par les élus du département, MM. Léopold Heder, Député, et Robert Vignon, Sénateur.

L'après-midi, dès son arrivée à la Préfecture, la délégation a participé à une réunion de travail avec les chefs de service intéressés par l'objet de la mission : M. l'Inspecteur de l'Enseignement primaire, représentant M. le Vice-Recteur ; M. le Directeur départemental de l'Action sanitaire et sociale ; M. le Chef du Service des Douanes ; M. le Chef du Service du travail et de la main-d'œuvre ; M. le Lieutenant-Colonel adjoint au Colonel commandant le Service militaire adapté, et le chef de bataillon, commandant le bataillon du S. M. A. stationné en Guyane ; M. le directeur de la Caisse générale de Sécurité sociale.

Samedi 17 avril :

Partie de bon matin de Cayenne, la délégation s'est rendue sur le chantier d'une exploitation forestière à Fourgassier, sur la rivière Orapu : embarquée sur une vedette à Degrad Stoupan, elle a remonté le fleuve Mahury, la rivière Comté, puis la rivière Orapu jusqu'à l'exploitation forestière des Etablissements Rougier, qu'elle a parcourue en jeep.

L'après-midi, la délégation a reçu à la préfecture différentes personnalités du département, parmi lesquelles MM. Léopold Heder, Député de la Guyane ; Henry Plenet, Président du Conseil général, et Bechara, Vice-Président de la Chambre de commerce.

En fin d'après-midi, une réception à la préfecture a permis à la délégation de prendre contact avec les notabilités du département et de s'entretenir avec elles des problèmes qui se posent en Guyane.

Dimanche 18 avril :

Au cours de la journée, la délégation a accompli par la route le déplacement de Cayenne à Saint-Laurent-du-Maroni, après avoir traversé les communes côtières de Macouria, de Kourou (où elle

a pu examiner le site de la future base de lancement de fusées spatiales), de Sinnamary, d'Iracoubo, où elle fut accueillie par la municipalité, et de Mana.

A son arrivée à Saint-Laurent-du-Maroni, et sous la conduite de M. Grasset, Sous-Préfet de l'Inini, la délégation a visité la ville et notamment les installations d'une conserverie américaine de crevettes « schrimps ».

Lundi 19 avril :

La matinée a été consacrée à la visite, à Saint-Jean-du-Maroni, du groupement de formation professionnelle du Service militaire adapté. La délégation a ensuite effectué le voyage de retour à Cayenne par avion, avec un crochet par le centre administratif de Maripasoula, qui lui a permis de se rendre compte des conditions de vie dans l'intérieur du territoire de l'Inini, et de survoler la forêt guyanaise.

Dans la soirée, une réception à l'Hôtel de l'Assemblée départementale a été l'occasion d'ultimes échanges de vues avec les conseillers généraux et les chefs de service départementaux.

Mardi 20 avril :

Saluée par les autorités du département de la Guyane, la délégation a quitté Cayenne (Rochambeau) dans la matinée pour Fort-de-France (aéroport du Lamentin), qu'elle a atteint dans la soirée, après des escales à Paramaribo et Port of Spain. La délégation a été accueillie à l'aéroport, en l'absence du Préfet, retenu à Paris, par M. Lamy, Directeur du cabinet, par les autorités et les élus du département, notamment notre collègue M. Marie-Anne.

Mercredi 21 avril :

Dans la matinée, une séance de travail a réuni à la préfecture, avec les membres de la délégation, MM. Arbelot, Secrétaire général chargé des Affaires économiques ; François Duval, Président du Conseil général ; les représentants des services de l'I. N. S. E. E., du Travail, de l'Action sanitaire et sociale, et des personnalités membres de la Commission de l'emploi de la commission locale du plan. Cette réunion a été consacrée notamment à la situation actuelle et aux perspectives pour 1970 des problèmes de l'emploi.

Après avoir été accueillie de façon très sympathique par notre collègue, M. Marie-Anne, la délégation a consacré l'après-midi à la visite du Centre d'apprentissage de la Société de production et de distribution d'électricité de la Martinique (S. P. D. E. M.) et de l'Ecole d'agriculture de Tivoli.

Jeudi 22 avril :

Une deuxième séance de travail à la préfecture a réuni, outre les personnalités participant à la réunion précédente, les représentants des Centres de formation professionnelle, du B. U. M. I. D. O. M. (Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer), de l'Action sanitaire et sociale, et du Service militaire adapté.

L'après-midi a été consacré à la visite, sous la conduite du Directeur des services agricoles, du Foyer agricole du Gros-Morne et de son école ménagère ; avant de se rendre à une autre école ménagère, celle du Robert, la délégation avait été reçue au Centre de formation professionnelle du Foyer de jeunes inadaptés de La Tracée.

Au cours de la soirée, elle a assisté à une réception donnée en son honneur au François par M. Duval, Président du Conseil général, à laquelle étaient présentes les notabilités du département.

Vendredi 23 avril :

Une dernière séance de travail à la préfecture, consacrée à l'intégration des problèmes de main-d'œuvre dans l'économie de la Martinique, a eu lieu dans la matinée avec les Président et Rapporteurs de la Commission locale du plan.

Après avoir visité le lycée technique de Fort-de-France, la délégation s'est rendue à Saint-Pierre, où elle a été accueillie par le Maire de la ville ; l'après-midi a été consacré, après une excursion à La Pagerie, à la visite du chantier du Centre de formation professionnelle de la Dillon.

Samedi 24 avril :

Sous la conduite du Général Fonde, Général commandant supérieur interarmées du groupe Antilles-Guyane, et du Colonel Cussac, commandant du S.M.A., la journée a été consacrée à la visite des chantiers-écoles en Martinique du Service militaire adapté.

Dans la soirée, la délégation a quitté la Martinique pour gagner la Guadeloupe, où elle a été accueillie à l'aéroport de Pointe-à-Pitre - le Raizet par MM. Albert Bonhomme, Préfet de la Guadeloupe ; Maillard, Directeur de cabinet ; Chasteauneuf, Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre, ainsi que les personnalités et élus du département, parmi lesquels notre collègue M. Bernier. Elle a gagné Sainte-Anne où elle a été hébergée à l'hôtel Caravelle, établissement de classe internationale récemment construit en prévision du développement du tourisme à la Guadeloupe.

Dimanche 25 avril :

Cette journée fut une journée de détente, consacrée à la visite des sites touristiques de La Grande-Terre : Grands-Fonds, Abymes, Le Moule, Saint-François, Pointe-des-Châteaux. A Saint-François, un très sympathique accueil nous a été réservé par M. Bernier, Sénateur-Maire, sur la plage des Raisins-Clairs.

Lundi 26 avril :

Sous la conduite de M. Chasteauneuf, Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre, et de M. Hector Dessout, Maire de Pointe-à-Pitre, la délégation a visité la ville, et notamment le quartier de l'Assainissement, le port, la zone industrielle de la Pointe-Jarry, puis l'école d'enseignement ménager agricole de la ville.

Au cours de l'après-midi, après avoir gagné Vernou, la délégation s'est arrêtée à la station de l'Institut national de recherche agronomique, puis elle a gagné Mahaut par la nouvelle route de traversée de la Guadeloupe, Basse-Terre et enfin la résidence préfectorale de Saint-Claude.

Mardi 27 avril :

La délégation a tout d'abord visité la ville de Basse-Terre, sous la conduite de M. Feuillard, Député-Maire.

La suite de la matinée a été consacrée à une séance de travail à la préfecture, sur les problèmes de la formation professionnelle, de l'emploi et des migrations, avec MM. Albert Bonhomme, Préfet, Masson, Secrétaire général chargé des Affaires économiques, et les représentants des services administratifs et des organismes concernés par ces problèmes.

Une seconde séance de travail s'est ensuite déroulée au Conseil général, réuni sous la présidence de M. Rinaldo.

L'après-midi, la délégation a été conduite par Capesterre au chantier S. M. A. de Longueueau, où elle a visité le lotissement réalisé par la SATEC (Société d'assistance technique et de crédit social), et au chantier du Centre de formation professionnelle de Roujol, à Petit-Bourg. Elle a ensuite gagné l'hôtel Fort-Royal, à Deshaies, autre hôtel de classe internationale construit à la Guadeloupe, où elle a été hébergée.

Mercredi 28 avril :

La délégation a été reçue à la Chambre de commerce de Pointe-à-Pitre, réunie sous la présidence de M. Barbotteau ; une séance de travail a été consacrée aux problèmes de l'industrialisation et du tourisme.

Après une réception au Club Rotary, la délégation a gagné l'aéroport du Raizet, à Pointe-à-Pitre, où elle a emprunté le Boeing d'Air France, qui devait la déposer à Orly dans la matinée du jeudi 29 avril.

Tel est d'abord, très schématiquement résumé, le compte rendu de notre mission.

Mais il importe de ne pas s'en tenir à une simple chronologie et il nous plaît de souligner l'ambiance dans laquelle cette mission s'est déroulée. Partout nous avons été sensibles à la qualité et à la chaleur de l'accueil qui a été réservé à notre délégation. Nous voudrions exprimer ici notre vive gratitude, tant aux collègues parlementaires que nous avons pu rencontrer, pour l'amabilité par eux manifestée, qu'aux autorités civiles et militaires qui ont participé à l'organisation de notre mission. Dès avant notre départ, celle-ci avait été préparée avec le concours des services du Ministère d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, notamment du Secrétariat général pour les Départements d'outre-mer, et également du Ministère du Travail ; grâce à tous, elle a été extrêmement fructueuse et enrichissante. Comment, au retour, ne pas évoquer la beauté infinie de ces régions si diverses, qu'il s'agisse du charme profond des Antilles ou de l'ampleur majestueuse de la Guyane. Les splendeurs du paysage ne nous ont cependant pas fait oublier que ces départements enchantés font

mal vivre, pour des raisons le plus souvent fort différentes, une bonne partie de leur population. Le tableau conventionnel de pays ensoleillés contribue à masquer la diversité des situations particulières et la complexité de la structure économique. Par ce rapport, destiné à l'information de nos collègues, nous voudrions contribuer à apporter des éléments de solution aux problèmes qu'il faut résoudre.

*
* *

Le présent rapport comprendra une étude sur les problèmes de l'emploi et de la formation professionnelle, tels qu'ils se posent en liaison avec la démographie, dans chacun des départements visités, d'après, notamment, les renseignements et documents que nous avons pu recueillir. Cette étude sera suivie des réflexions suggérées par nos observations. La situation étant assez comparable à la Guadeloupe et à la Martinique, c'est à ces départements que seront consacrés les premiers développements, une place particulière devant ensuite être réservée à la Guyane.

II. — LES PROBLEMES DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN LIAISON AVEC LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES ET LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT

1. — Guadeloupe.

La population du département dépasse à l'heure actuelle 300.000 habitants, soit une densité de 168 au kilomètre carré. Cette population se développe rapidement et plus de la moitié d'entre elle est âgée de moins de vingt ans.

Le taux d'accroissement annuel est de 3 % ; l'excédent annuel des naissances sur les décès, supérieur à 7.000 depuis 1956, est, depuis 1962, constamment supérieur à 8.000.

Il est cependant à signaler que les chiffres des trois dernières années font apparaître une diminution du nombre des naissances et de l'excédent annuel :

	1962.	1963.	1964.
Naissances	10.914	10.870	10.429
Décès	2.465	2.488	2.385
Excédent	8.449	8.382	8.044

Le laps de temps écoulé n'est pas encore suffisamment long pour apprécier s'il s'agit d'une tendance passagère ou d'un état de fait destiné à se perpétuer. En tout état de cause, la poussée démographique est gravement préoccupante ; elle rend indispensable et urgente la création d'emplois nombreux, car la pénurie que l'on constate à l'heure actuelle en ce domaine risque de s'aggraver dans les prochaines années.

Le dernier recensement en date, celui de 1961, fait état d'une population active de 97.494 personnes, selon le tableau ci-après.

Population de quinze ans et plus par sexe et catégorie socio-professionnelle.

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	TOTAL	MASCULIN	FEMININ
Population active :			
Employeurs et indépendants agricoles.....	20.678	13.027	7.651
Colons, métayers, fermiers.....	1.238	960	278
Patrons pêcheurs.....	2.126	2.112	14
Salariés agricoles (manœuvres, ouvriers journaliers)	21.969	14.520	7.449
Salariés agricoles (chefs de culture, régisseurs, etc.)	485	480	5
Marins pêcheurs	429	426	3
Employeurs de l'industrie et du commerce.....	704	568	136
Professions libérales	428	321	107
Cadres supérieurs du secteur privé.....	192	182	10
Indépendants de l'industrie et du commerce.....	11.089	5.231	5.858
Cadres moyens du secteur privé.....	674	441	233
Cadres supérieurs du secteur public.....	307	286	21
Cadres moyens du secteur public.....	2.505	939	1.566
Employés du secteur public.....	2.230	1.084	1.146
Ouvriers du secteur public.....	579	490	89
Armée et police.....	1.654	1.642	12
Employés du secteur privé.....	4.309	1.808	2.501
Contremaîtres	151	150	1
Ouvriers qualifiés et spécialisés.....	13.293	11.509	1.784
Manœuvres et apprentis.....	5.458	4.673	785
Personnel de service.....	6.335	572	5.763
Artistes	47	34	13
Clergé	297	111	186
Non déclaré	317	168	149
Total	97.494	61.734	35.760
Population inactive.....	65.778	16.121	49.657
Total général.....	163.272	77.855	85.417

Mais il faut relever que ce total comprend des emplois à temps partiel (notamment en agriculture, dans la production sucrière par exemple) ; en outre, faute d'emploi permanent, certains travailleurs qui exercent plusieurs activités, sont susceptibles de figurer à plu-

sieurs titres dans le recensement. Avec des correctifs qui concernent également le travail féminin, l'effectif de la population active peut être évalué à 91.634 en 1961, à raison de 61.734 pour les emplois masculins et 29.900 pour les emplois féminins, et à 95.500 à la fin du IV^e Plan.

Les prévisions pour 1970 de la population sont retracées dans le tableau suivant :

PERSPECTIVES RELATIVES A LA POPULATION DE LA GUADELOUPE
PAR SEXE ET PAR AGE POUR 1965 ET 1970,
COMPTE NON TENU DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES

Guadeloupe.

AGE	1965		1970	
	Masculins.	Féminins.	Masculins.	Féminins.
0 à 4 ans.....	23.610	23.580	26.050	25.730
5 ans.....	4.510	4.340	4.750	4.780
6 ans.....	4.500	4.370	4.630	4.650
7 ans.....	4.280	4.170	4.500	4.530
8 ans.....	4.340	4.310	4.510	4.510
9 ans.....	4.240	4.280	4.740	4.650
10 ans.....	4.020	3.990	4.480	4.310
11 ans.....	3.850	3.950	4.470	4.350
12 ans.....	3.870	3.690	4.250	4.150
13 ans.....	3.760	3.670	4.320	4.290
14 ans.....	3.400	3.460	4.210	4.260
15 ans.....	3.540	3.610	3.990	3.960
16 ans.....	3.240	3.300	3.820	3.920
17 ans.....	3.080	3.130	3.830	3.660
18 ans.....	2.950	3.000	3.720	3.630
19 ans.....	3.010	3.070	3.370	3.430
Total (20 ans).....	80.200	79.920	89.640	88.810
20 - 59 ans.....	67.840	72.950	75.830	81.060
60 - 64 ans.....	3.260	4.370	3.650	4.860
65 ans et plus.....	5.490	9.420	6.130	10.470
Ensemble	156.790	166.660	175.250	185.200
	323.450		360.450	

Quant à la *population active potentielle*, les prévisions l'établissent pour la fin du V^e Plan à 118.900 personnes, à raison de 82.450 hommes et 36.450 femmes.

Il y aurait donc lieu de créer 23.400 emplois pendant la période du V^e Plan ; les perspectives attendues sont retracées dans le tableau suivant, qui opère une distinction entre une hypothèse faible et une hypothèse forte :

**Prévisions d'emplois nouveaux par branche
du 1^{er} janvier 1966 au 31 décembre 1970.**

	HYPOTHESE faible.	HYPOTHESE forte.
<i>Agriculture :</i>		
— banane	1.000	2.000
— ananas	200	300
— fleurs	100	150
— forêts	60	60
<i>Energie</i>	15	25
<i>Industrie</i>	2.300	2.800
<i>Artisanat</i>	»	»
<i>Bâtiment, travaux publics</i>	2.000	2.500
<i>Tourisme</i>	1.500	2.250
<i>Transports (1)</i>	1.000	1.500
<i>Commerce, banques, assurances (1)</i>	1.200	1.700
<i>Services (2)</i>	1.000	1.200
<i>Services publics civils (3)</i>	1.800	2.000
	12.175	16.485

(1) Dont induits du tourisme : 750 et 1.125.

(2) Dont cliniques privées : 100.

(3) Dont Santé 300-450, Enseignement 900-1.000.

L'examen de ce tableau appelle les observations suivantes :

Dans le secteur agricole, il n'est pas envisagé, pour la production sucrière, l'élevage, les cultures maraîchères et vivrières, de créations d'emplois nouveaux ; une amélioration est attendue d'une évolution de l'emploi à temps partiel vers l'emploi à temps complet. Les créations d'emplois sont prévues dans la production bananière, par l'extension des débouchés (les installations portuaires se développent d'ailleurs : un appontement bananier moderne qui vient d'entrer en service à Basse-Terre sera complété par des installations de prérefrigération). Des créations d'emplois sont à espérer également de la reprise de la production de l'ananas, du développement des cultures vivrières et maraîchères (qui, actuellement, ne permettent pas de couvrir les besoins de la population locale), et des cultures florales, notam-

ment d'anthuriums et de plantes vertes, qui ont donné des résultats encourageants sur le plan de la production et de la commercialisation.

Dans le secteur industriel, le chiffre de l'hypothèse faible correspond à des projets de petite et moyenne importance, alors que l'hypothèse forte représente les emplois attendus de la réalisation de grands projets. La seule industrie pratiquement existante consiste dans la transformation de la canne en sucre et en rhum. Neuf sociétés possèdent onze usines, et le nombre des distilleries agricoles est de trente-trois, toutes les usines exploitant un contingent de rhum industriel. Quelques autres réalisations ont cependant déjà été effectuées. Voici un état des industries réalisées ou en cours de réalisation, industrie sucrière exclue :

Industries déjà réalisées ou en cours de réalisation (industrie sucrière exclue).

	INVESTISSEMENTS	EMPLOIS
Chambres froides	700.000	17
Briqueteries	650.000	24
Boîtes de carton (emballage bananes).....	5.000.000	140
Atelier mécanique	580.000	20
Fabrique de Pepsi-Cola.....	1.800.000	35
Fabrique de gaz industriels	1.600.000	15
Menuiseries métalliques	800.000	25
Fabrique de panneaux et objets moulés en bagasse	12.500.000	170
Déshydratation de produits agricoles	1.600.000	50
Produits laitiers	140.000	10

Voici maintenant un état des industries encore nécessaires :

Industries encore nécessaires.

I. — Industries mécanique et électrique :

- 1 atelier chaudronnerie et charpente métallique.
- 1 mobilier métallique.
- 1 mécanique générale.
- 1 façonnage fil de fer, grillage, clouterie.
- 1 petites fournitures électriques.

II. — Matériaux de construction :

- Parqueterie.
- Carreaux du sol.

III. — Industries chimiques :

- Ordures ménagères.
- Transformation de la bagasse.

IV. — Industries agricole et alimentaire :

Boulangerie industrielle.
Biscuiterie, biscottes.
Pâtes alimentaires.
Confiturerie.
Brasserie (projetée).
Aliments du bétail.
Conditionnement des produits (liquides, solides).

V. — Textiles :

Bonneterie, confection.

VI. — Diverses :

Tannerie, chaussures (en liaison avec la Martinique).
Vannerie.
Industrie du bois, meubles.
Jouets.
Artisanat d'art.

Grands projets. — Possibilité d'une cimenterie.

Minoterie (40.000 t par an).

Une zone industrielle de cent hectares, dont nous avons visité le site et les premières installations, est en voie d'aménagement à la Pointe-Jarry, près de Pointe-à-Pitre, où sont d'ores et déjà en cours les travaux d'installation d'une centrale électrique.

Le tourisme doit être un grand pourvoyeur d'emplois, en raison, d'une part, de l'isolement relatif des sites où sont prévues des réalisations hôtelières, qui impose aux établissements des servitudes particulières de personnel, et, d'autre part, de la phase initiale où se trouve actuellement le développement touristique du département : les créations d'emplois doivent être proportionnellement supérieures à ce qu'elles sont dans un pays déjà équipé en matière de tourisme.

Deux grands hôtels de classe internationale, la Caravelle, à Sainte-Anne (87 chambres), et Fort-Royal, à Deshaies (75 chambres et 24 bungalows), ont ouvert leurs portes en 1963. Nous avons pu juger sur place de l'excellence de leurs installations. A ces réalisations s'en ajouteront de nouvelles dans un proche avenir (109 chambres au Moule, où nous avons visité l'emplacement du futur hôtel, 35 chambres à Saint-Martin).

Quelle que soit l'importance des réalisations effectuées pour le développement du tourisme, il faut insister sur le fait que les dépenses prévues au titre du fonds d'aménagement et de commercialisation demeureront, à peu de chose près, constantes. Elles correspondent à des travaux indispensables et à des services incompressibles, en raison du retard du département en matière d'équipements collectifs.

*
* *

Les créations d'emplois prévues ne permettent cependant pas, même en hypothèse forte, la satisfaction des demandes qui vont se manifester au cours du V^e Plan. D'autres mesures doivent donc être envisagées. Les emplois à pourvoir étant de 23.400, les créations locales étant de 12.175 en hypothèse faible et 16.485 en hypothèse forte, le déficit d'emploi prévisible évolue entre 11.225 et 6.215, à couvrir par d'autres moyens, tels que la *migration*.

Au chiffre des travailleurs migrants doit s'ajouter une proportion d'un dixième environ, au titre des regroupements familiaux. Dans ces conditions, les perspectives de migration nécessaires sont, pour les cinq années du V^e Plan, de l'ordre de 7.600 à 12.350 départs, soit entre 1.520 et 2.470 départs annuels. Une première estimation des dépenses correspondant à une hypothèse forte de 3.000 départs par an donne un chiffre de 4.250.000 francs, permettant de faire face aux problèmes essentiels : information et sélection des intéressés, ouverture de centres d'accueil dans différentes régions de la métropole, logement des migrants et leur insertion dans le milieu d'accueil. Pour s'assurer de la réussite humaine de la migration, ce dernier point est particulièrement important et postule un développement de la formation professionnelle.

Les moyens dont disposera la Guadeloupe, en matière de *formation professionnelle*, sont les suivants :

— *Enseignement technique* :

Lycée technique de Pointe-à-Pitre ;
Collège d'enseignement technique de Pointe-à-Pitre ;
Sections techniques de Basse-Terre et Moule (effectif total au 1^{er} octobre 1964 : 631 élèves).

— *Enseignement agricole* :

Collège agricole de Destrellant (45 places) ;
Ecole d'enseignement ménager agricole de Pointe-à-Pitre (40 places).

— *Formation professionnelle* :

Centre de formation professionnelle masculin de Roujol, à Petit-Bourg (100 stagiaires), dont nous avons visité le chantier.

Il a été prévu pour ce centre, au titre de subvention des dépenses d'investissement, 2 millions de francs sur le budget 1964

(Ministère d'Etat chargé des départements d'outre-mer) et, au titre des dépenses de fonctionnement, 1.500.000 francs sur le budget 1965 (F. A. S. S.).

Implanté à Petit-Bourg, il doit être construit en deux tranches et achevé en 1966. La première tranche, dont la première pierre a été posée le 27 février dernier, sera achevée à la fin de la présente année.

L'ouverture des 10 sections prévues (7 pour l'industrie du bâtiment : 1 béton, 2 maçonnerie en construction moderne, 1 plomberie, 1 peinture, 1 carrelage, 1 électricité.; 1 réparation d'automobiles ; 2 indéterminées actuellement) s'échelonnera à partir du mois de septembre 1965 selon l'avancement des travaux. Les sections recevront chacune 15 stagiaires. Les stages ayant une durée moyenne de six mois, 300 stagiaires seront formés annuellement à partir de 1966.

Centre privé de Saint-Jean-Bosco, à Gourbeyre (40 stagiaires : bâtiment, bois, fer, travaux agricoles):

En outre, à partir de 1963, 400 places par an ont été réservées à la Guadeloupe, pour des stagiaires (hommes uniquement), dans divers centres F. P. A. de la métropole.

— *Préformation* : elle n'a été jusqu'ici le fait que d'une association privée, L'Entraide féminine, dont les résultats sont à tout le moins modestes.

Le V^e Plan prévoit :

— *Enseignement technique* : un collège d'enseignement technique à Basse-Terre, Moule, Lamentin, Bouillante (Pigeon), Capesterre de Guadeloupe, Grand-Bourg de Marie-Galante.

— *Enseignement agricole* : transformation du collège agricole de Destrellant en lycée agricole, création d'un nouveau collège agricole dans la région de Capesterre de Guadeloupe et aménagement de deux sections d'enseignement ménager agricole aux foyers de progrès agricole de Lamentin et Petit-Canal.

— *Formation professionnelle* :

— augmentation jusqu'à 300 stagiaires de l'effectif du centre de F. P. A. masculin, qui disposera de 8 sections, plus 1 section motoriste agricole, six mois après l'ouverture ;

— création à Saint-Claude, près de Basse-Terre, d'un centre féminin de F. P. A. de 318 stagiaires.

Trois millions de francs sont prévus au budget 1965 au titre des dépenses d'investissement (Ministère du Travail : 1 million ; F. A. S. S. : 2 millions) et 1 million au titre des dépenses de fonctionnement (F. A. S. S.) pour ce centre.

Celui-ci sera implanté sur l'emplacement de l'ancien camp Jacob, à Saint-Claude, appartenant au Ministère des Armées ; l'affectation au Ministère du Travail est en cours. Il pourrait y être formé du personnel qualifié pour l'hôtellerie, les services hospitaliers, les emplois de bureau, etc., selon les prévisions suivantes :

— Section hôtelière.	36	stagiaires
— Section administrative	45	»
(sous-sections : secrétaires de direction : 15 ; sténodactylographes : 15 ; aides - comptables- mécánographes : 15).		
— Section aides soignantes	60	»
— Section agents des collectivités	30	»
— Section vendeuses-caissières.	15	»
— Section initiation professionnelle	32	»
	<hr/>	218 stagiaires
— Section de préformation	100	»
	<hr/>	
Total		318 stagiaires

Il conviendrait en outre de prévoir, en rapport avec les prévisions de migration, une augmentation des places réservées aux stagiaires de la Guadeloupe dans les centres de formation professionnelle des adultes de la métropole.

*
* *

Pour placer le problème de l'emploi dans un cadre économique plus vaste, il a semblé utile de retracer dans le tableau suivant les réalisations effectuées ces dernières années au titre du programme de développement.

I. — *Emplois créés.*

1963 750 | 1964 (estimation) 1.000

II. — *Équipement.*

A. — *Economique.*

1) *Energie électrique (augmentation de la capacité de production).*

1963	1964 (estimation).
Mise en service d'un nouveau groupe de production de 3.300 kWh qui a augmenté la production d'énergie électrique de 19,1 %.	Démarrage de la première tranche d'une centrale thermique de 6 mégawatts.
Dépenses : 1.630.000 F.	Crédits ouverts : 16.000.000 F, dont 8 millions de francs de subventions.

2) *Routes (travaux neufs ou améliorations).*

1963	1964
Routes nationales : 7.668.000 F.	Routes nationales : 5.100.000 F.
Routes départementales : 3.362.000 F.	Routes départementales : 6.200.000 F.
Chemins vicinaux : 3.700.000 F.	Chemins vicinaux : 6.000.000 F.
Dépenses : 14.730.000 F.	Crédits ouverts : 17.300.000 F.
F. I. D. O. M. — Fonds routier. — Crédits ministériels. — Emprunt.	F. I. D. O. M. — Fonds routier. — Crédits ministériels. — Emprunts Fonds européen.

3) *Ports (travaux neufs ou améliorations).*

1963	1964
Achèvement du port bananier de Basse-Terre et de l'appontement de Baie-Mahault.	Amélioration équipement portuaire de Basse-Terre (950.000 F).
Adjudication des travaux d'extension du port de Pointe-à-Pitre financés sur le Fonds européen.	Extension du port de Pointe-à-Pitre (début des travaux). Démarrage des travaux du port pétrolier de la Pointe-de-Jarry.
	Appontement de l'Anse-à-Murier et de l'Anse-à-Dô aux Saintes.
	Appontement de Folle-Anse (début des travaux) : 1.200.000 F.
Dépenses : 11.310.400 F, soit : 7.310.000 F F. I. D. O. M. et 4.000.000 F Fonds concours Chambre de Commerce.	Crédits ouverts : 9.000.000 F Fonds européen, F. I. D. O. M., S. O. D. E. G.

4) *Aéroports (travaux neufs ou amélioration).*

1963	1964
Travaux d'amélioration de la piste du Raizet.	Reprofilage de l'aérodrome du Raizet : 360.000 F.
Ouverture de l'aérodrome de Baillif.	Divers aménagements sur aérodromes départementaux.
Dépenses : 1.374.600 F sur Crédits ministériels et départementaux.	Crédits ouverts : 600.000 F.
	F. I. D. O. M. — Budget départemental. — Crédits ministériels.

B. — Social.

1) Education (nombre d'écoles ou de classes ouvertes dans l'enseignement : primaire, secondaire, technique, supérieur).

1963	1964
Nouvelles classes publiques et privées créées : 256. Mise en chantier d'une cité scolaire. Dépenses : 6.200.000 F Crédits ministériels.	Construction de classes nouvelles : 199. Continuation des travaux de la cité scolaire. Crédits ouverts : 9.050.000 F.

2) Santé (hôpitaux, dispensaires, maternités, etc).

1963	1964
Extension et modernisation des hôpitaux existants. — Mise en chantier d'un sanatorium. — Achèvement de dispensaires. Dépenses : 2.287.900 F. Crédits : F. I. D. O. M.	Poursuite des travaux de construction du sanatorium. — Travaux de modernisation d'hôpitaux existants. Crédits ouverts : 1.900.000 F. Crédits : F. I. D. O. M.

3) Logement (logements construits).

1963	1964
Achèvement de 888 logements. Dépenses : 404.650 F. F. I. D. O. M.	Programme de 1.625 nouveaux logements à réaliser. Crédits ouverts : 1.040.000 F. Dotation F. I. D. O. M. à la S. I. G.

4) Equipements collectifs (sports et distractions, adduction d'eau, égouts, etc).

1963	1964
Mise en chantier d'un C. R. E. P. S. de 4 stades, de 5 terrains de sport et d'une maison de jeunes. Adduction d'eau. Dépenses : 2.859.775 F.	Stades, équipements sportifs et socio-éducatifs. Cité scolaire, adduction d'eau. Crédits ouverts : 11.943.000 F.

III. — *Résumé des mesures prises dans le cadre du plan de développement ou du budget d'équipement.*

A. — Agriculture.

1963	1964
Réforme agraire sur 2.300 hectares.	Réforme agraire sur 2.500 hectares.

B. — Industrie.

1963	1964
Création d'un Comité départemental d'expansion économique et de promotion sociale. Entreprises créées en 1963 : 4. Emplois fournis : 100.	Exonération des bénéfices et revenus de toutes natures investis dans les D. O. M., dans entreprises agréées. Création d'une Société de développement régional Antilles-Guyane. Entreprises créées en 1964 : 4. Emplois fournis : 200.

C. — Commerce intérieur.

1963	1964
Création de magasins en libre service. Création de frigorifiques.	Construction d'un marché de gros à Pointe-à-Pitre en 1964-1965.

D. — Commerce extérieur.

1963	1964
	Mise en service de l'appontement bana- nier à Basse-Terre. Création d'entrepôts frigorifiques de stoc- kage de la banane. Etude du transport du sucre en vrac à réaliser en 1965.

E. — Tourisme.

1963	1964
Application des mesures de détaxe et exemptions en faveur de création d'hôtels. Ouverture de 2 grands hôtels (200 ch.). Caravelle et Fort-Royal.	Réalisation d'hôtels (Moule-Saint-Martin). <i>Crédits ouverts</i> : 511.000 F. <i>Crédits</i> : F. I. D. O. M.

2. — Martinique.

Ainsi qu'il a été procédé ci-dessus pour l'étude sur la Guade-
loupe, les perspectives générales de l'emploi et des migrations
concernant la Martinique seront précédées des principales don-
nées en matière de mouvement naturel de la population. La popu-
lation totale de la Martinique était de 239.130 habitants au 1^{er} juil-
let 1954. Les prévisions locales font apparaître une population
totale, au 1^{er} janvier 1966, de 332.000 personnes et, cinq ans plus
tard, de 571.000 personnes.

Le nombre des naissances vivantes évolue autour de 10.000
par an, le taux de natalité s'établissant à 40 ‰, soit un des taux les
plus élevés du monde (le taux métropolitain est de 18 ‰).

La mortalité générale est faible, le nombre annuel des décès
n'ayant jamais dépassé 3.000 depuis 1953.

L'accroissement naturel de la population est de l'ordre
de 8.000 depuis 1957, avec un taux se situant aux alentours

de 29 %, soit un taux quatre fois plus élevé que celui observé en métropole. Voici d'ailleurs un tableau retraçant les perspectives de population totale :

Perspectives de population totale de la Martinique.

GROUPE D'AGE	EFFECTIFS ABSOLUS					VARIATIONS des effectifs absolus.		
	Au 1-7-1954 (a.)	Au 7-10-1961 (A.)	Au 1-1-1962 (B.)	Au 1-1-1966 (b.)	Au 1-1-1971 (c.)	Du 1-7-54 au 1-1-62.	Du 1-1-62 au 1-1-66.	Du 1-1-66 au 1-1-71.
	<i>Sexe masculin.</i>							
0 à 4 ans.....	20.022	22.550	24.111	24.831	24.568	+ 4.089	+ 270	+ 187
5 à 9 ans.....	15.160	21.330	21.538	23.407	23.542	+ 6.378	+ 1.869	+ 135
10 à 14 ans.....	12.390	17.580	17.753	21.424	23.054	+ 5.363	+ 3.671	+ 1.630
15 à 19 ans.....	11.474	13.122	13.249	17.697	21.271	+ 1.775	+ 4.448	+ 3.574
20 à 24 ans.....	8.624	8.213	8.291	13.186	17.607	— 333	+ 4.895	+ 4.421
25 à 29 ans.....	7.728	8.460	8.540	8.242	13.105	+ 812	— 298	+ 4.863
30 à 34 ans.....	7.248	8.164	8.240	8.473	8.180	+ 992	+ 233	— 293
35 à 39 ans.....	6.663	7.685	7.754	8.144	8.387	+ 1.091	+ 390	+ 243
40 à 44 ans.....	6.435	6.915	6.970	7.594	7.991	+ 535	+ 624	+ 397
45 à 49 ans.....	5.197	6.383	6.429	6.749	7.368	+ 1.232	+ 320	+ 619
50 à 54 ans.....	3.968	5.486	5.521	6.158	6.482	+ 1.553	+ 637	+ 324
55 à 59 ans.....	3.152	4.184	4.204	5.209	5.827	+ 1.052	+ 1.005	+ 618
60 à 64 ans.....	2.316	3.079	3.086	3.888	4.829	+ 770	+ 802	+ 941
65 à 69 ans.....	1.872	2.104	2.106	2.749	3.507	+ 234	+ 643	+ 758
70 à 79 ans.....	2.009	2.624	2.611	2.880	3.671	+ 602	+ 269	+ 791
80 et plus.....	485	749	728	777	896	+ 243	+ 49	+ 119
Non déterminé.....	>	1.383	>	>	>	>	>	>
Total	114.743	140.011	151.131	160.958	180.285	+26.388	+19.827	+19.327
<i>Sexe féminin.</i>								
0 à 4 ans.....	19.641	22.277	23.707	24.518	25.140	+ 4.066	— 811	+ 622
5 à 9 ans.....	15.155	21.130	21.203	23.086	25.279	+ 6.048	+ 1.883	+ 645
10 à 14 ans.....	12.004	17.473	17.537	21.149	22.836	+ 5.533	+ 3.612	+ 1.687
15 à 19 ans.....	11.850	13.550	13.599	17.515	21.001	+ 1.749	+ 3.916	+ 3.486
20 à 24 ans.....	9.946	11.000	11.038	13.562	17.478	+ 1.092	+ 2.524	+ 3.916
25 à 29 ans.....	8.109	9.976	10.008	10.988	13.515	+ 899	+ 980	+ 2.527
30 à 34 ans.....	8.186	9.206	9.233	9.938	10.929	+ 1.047	+ 705	+ 991
35 à 39 ans.....	6.974	8.388	8.409	9.059	9.850	+ 1.435	+ 650	+ 791
40 à 44 ans.....	6.923	7.445	7.465	8.283	8.934	+ 542	+ 818	+ 651
45 à 49 ans.....	5.758	6.587	6.595	7.277	8.086	+ 837	+ 682	+ 809
50 à 54 ans.....	4.600	5.859	5.877	6.370	7.002	+ 1.277	+ 493	+ 632
55 à 59 ans.....	3.925	4.741	4.743	5.616	6.074	+ 818	+ 873	+ 458
60 à 64 ans.....	3.217	3.861	3.860	4.477	5.293	+ 643	+ 617	+ 816
65 à 69 ans.....	2.577	2.979	2.972	3.578	4.159	+ 395	+ 606	+ 581
70 à 79 ans.....	3.338	3.942	3.917	4.220	4.776	+ 579	+ 303	+ 556
80 et plus.....	1.184	1.678	1.630	1.724	1.932	+ 446	+ 94	+ 208
Non déterminé.....	>	566	>	>	>	>	>	>
Total	124.387	150.668	151.793	171.360	190.736	+27.406	+19.567	+19.376
Total général.....	239.130	190.679	292.924	332.318	371.021	+53.794	+38.854	+38.703

Concernant la population active, on constate une baisse du taux général, due à une modification de la pyramide des âges en faveur des jeunes et à la faiblesse du niveau de l'emploi, qui a entraîné une certaine émigration de jeunes adultes se présentant sur le marché du travail.

L'analyse de la population active et de son évolution est délicate : d'une part, il est difficile d'appréhender les fluctuations du marché du travail, d'autre part on ne dispose d'aucun élément sur la durée effective d'emploi des actifs : c'est ainsi que dans le secteur de l'agriculture le caractère saisonnier est très marqué et que dans le secteur du bâtiment l'emploi à temps partiel est fréquent. Dans le tableau suivant figurent les perspectives de population active :

Perspectives de population active de la Martinique.

GROUPE D'AGE	EFFECTIFS ABSOLUS					VARIATIONS des effectifs absolus.		
	Au 1-7-1954 (a).	Au 7-10-1961 (b).	Au 1-1-1962 (c).	Au 1-1-1966 (d).	Au 1-1-1971 (e).	Du 1-7-54 au 1-1-62.	Du 1-1-62 au 1-1-66.	Du 1-1-66 au 1-1-72.
<i>Sexe masculin.</i>								
15 à 19 ans.....	5.767	3.959	4.001	5.339	6.424	— 1.766	+ 1.338	+ 1.085
20 à 24 ans.....	7.539	6.668	6.732	10.707	14.297	— 807	+ 3.975	+ 3.590
25 à 29 ans.....	7.327	7.648	7.720	7.451	11.846	+ 393	— 269	+ 4.395
30 à 34 ans.....	7.123	7.545	7.613	7.829	7.558	+ 490	+ 216	— 271
35 à 39 ans.....	6.315	7.109	7.172	7.533	7.758	+ 857	+ 361	+ 225
40 à 44 ans.....	6.336	6.247	6.294	6.857	7.216	— 42	+ 563	+ 359
45 à 49 ans.....	5.012	5.703	5.748	6.034	6.587	+ 736	+ 286	+ 553
50 à 54 ans.....	3.763	4.681	4.709	5.253	5.529	+ 946	+ 544	+ 276
55 à 59 ans.....	2.815	3.326	3.342	4.141	4.632	+ 527	+ 799	+ 491
60 et plus.....	3.766	2.992	2.986	3.603	4.516	— 780	+ 617	+ 913
Non déclaré.....	246	1.074	»	»	»	(— 246)	»	»
Ensemble.....	56.009	56.952	56.317	64.747	76.363	+ 308	+ 8.430	+11.616
<i>Sexe féminin.</i>								
15 à 19 ans.....	3.600	2.718	2.733	3.521	4.221	— 867	+ 788	+ 700
20 à 24 ans.....	5.019	5.375	5.398	6.632	8.547	+ 379	+ 1.234	+ 1.915
25 à 29 ans.....	4.457	5.063	5.014	5.560	6.839	+ 607	+ 496	+ 1.279
30 à 34 ans.....	4.024	4.489	4.506	4.850	5.333	+ 482	+ 344	+ 483
35 à 39 ans.....	3.392	4.118	4.129	4.448	4.836	+ 757	+ 319	+ 388
40 à 44 ans.....	3.592	3.676	3.688	4.092	4.413	+ 96	+ 404	+ 321
45 à 49 ans.....	2.949	3.270	3.271	3.609	4.011	+ 322	+ 338	+ 402
50 à 54 ans.....	2.339	2.770	2.780	3.013	3.312	+ 441	+ 233	+ 299
55 à 59 ans.....	1.691	2.046	2.049	2.426	2.624	+ 358	+ 377	+ 198
60 et plus.....	1.944	1.702	1.696	1.918	2.214	— 248	+ 222	+ 296
Non déclaré.....	120	167	»	»	»	(— 120)	»	»
Ensemble.....	33.127	35.394	35.314	40.069	46.350	+ 2.187	+ 4.755	+ 5.281

Considérés globalement, les emplois offerts au cours du V^e Plan se situeront entre 11.106 en hypothèse faible et 22.976 en hypothèse forte, selon le tableau suivant :

Prévisions d'emplois nouveaux par branche du 1^{er} janvier 1966 au 1^{er} janvier 1971.

	HYPOTHESE faible.	HYPOTHESE forte.
Agriculture, pêche, forêts, élevage.....	— 165	+ 5.240
Energie	+ 40	+ 55
Industrie :		
— proprement dite.....	+ 1.351	+ 3.351
— artisanat	+ 480	+ 480
	+ 1.831	+ 3.831
Bâtiment	+ 1.400	+ 3.000
Tourisme	+ 1.200	+ 2.250
Transports (1).....	+ 600	+ 1.200
Commerces, banques, assurances.....	+ 2.000	+ 3.200
Dont : induits par tourisme (2).....	(+ 1.200)	(+ 2.400)
Services	+ 2.000	+ 2.000
Services publics civils.....	+ 2.200	+ 2.200
Dont : enseignement.....	(+ 1.400)	(+ 1.400)
	+ 11.106	+ 22.976

(1) Induits du tourisme.

(2) Commerces, services et annexes du tourisme.

Il est donc urgent de promouvoir, par tous les moyens, les activités nouvelles, notamment l'industrialisation et le tourisme, qui sont de nature à créer un contingent d'emplois relativement important dans les années à venir.

Les industries déjà réalisées ou en cours de réalisation sont les suivantes :

industries déjà réalisées ou en cours de réalisation.

	INVESTISSEMENTS	EMPLOIS
Chantiers navals.....	3.000.000	150
Ateliers électricité.....	400.000	10
Cartons et boîtes pour emballage.....	5.000.000	140
Enseignes lumineuses.....	150.000	12
Entrepôts frigorifiques.....	1.200.000	18
Boissons gazeuses.....	1.300.000	14
Entrepôts frigorifiques.....	1.400.000	30
Confection	1.000.000	60
Peintures	600.000	30

Voici quelles sont les industries encore nécessaires :

Industries encore nécessaires.

- I. — Industries mécaniques et électriques :
- Mobilier métallique.
 - Boîtes de conserves.
 - Quincaillerie aluminium.
 - Clouterie et travail du fil de fer.
- II. — Matériaux de construction :
- Chaux agricole et chaux hydraulique.
- III. — Industries chimiques :
- Plastiques. — Débouchés pénibles pour flaconnage.
 - Ordures ménagères.
 - Engrais.
 - Pharmacie.
 - Parfumerie.
- IV. — Industries agricoles et alimentaires :
- Boulangerie industrielle.
 - Biscuiterie.
 - Pâtes alimentaires.
 - Confiturerie.
 - Produits laitiers (projet existant).
 - Conserves poissons.
 - Aliments du bétail.
 - Conditionnement des produits (projet existant).
- V. — Textiles :
- Bonneterie.
- VI. — Industries diverses :
- Tanneries chaussures (en relation avec la Guadeloupe).
 - Industrie du bois (meubles).
 - Vannerie.
 - Artisanat d'art.
- Grands projets :
- Raffinerie de pétrole (en étude).
 - Verrerie (voir remplacement par plastiques).
 - Huilerie (projet en vue).

Quant au tourisme, de grands espoirs avaient été fondés sur son développement au cours du IV^e Plan. Mais les réalisations (42 chambres nouvelles, 56 chambres rénovées) n'ont pas été à

la mesure des objectifs fixés (500 chambres). Les causes de cet échec résident dans :

— l'hésitation des capitaux locaux intéressés par des investissements immédiatement plus rentables et le découragement de capitaux extérieurs du fait des longueurs des procédures d'agrément et de financement.

— l'absence de réserves foncières.

— l'absence de principes directeurs d'une politique touristique.

L'objectif à atteindre réside dans la création de 700 chambres d'hôtel en cinq ans et de 400 places dans des villages de vacances qui auront pour conséquence la création de 1.500 emplois directs et 1.500 emplois indirects.

On pourrait envisager de la réalisation de tous ces projets, en hypothèse forte, un total de 4.800 emplois pour cinq ans, soit 960 par an. En hypothèse faible, au cas où l'industrialisation ne reposerait que sur des initiatives locales, le nombre d'emplois créés n'atteindrait que 2.000. D'où l'importance du recours à des investisseurs extérieurs, nécessitant aide financière et prospection. En tout état de cause, le nombre des emplois créés ne sera pas très élevé, compte tenu de la disparition envisagée de 6.000 emplois dans le secteur de la canne à sucre, dont les titulaires devront être reconvertis. Les besoins locaux en main-d'œuvre qualifiée ne suffiront donc pas à éponger l'excédent de demandeurs d'emplois résultant de l'évolution démographique, à savoir pour la période 1962-1970 (9 ans) : 40.900, d'après une estimation métropolitaine, ou 31.000 selon une estimation locale. Pendant la durée du V^e Plan, il semble convenable de retenir le chiffre de 25.000 demandeurs d'emplois.

En contrepartie, les estimations des offres d'emplois proposés par le développement de l'économie locale seraient de 11.106 en hypothèse faible et 22.976 en hypothèse forte. Il en résulte un solde migratoire que l'on peut apprécier comme évoluant de 400 à 2.800 par an. Comme il est exclu que les premières années du Plan permettent de réaliser l'hypothèse forte, c'est le chiffre de 2.800 qui doit être pris comme base pour les estimations de migrants, le chiffre vers lequel on pourrait se rapprocher les années suivantes étant de 500.

Faire face au programme de migration prévu demandera un sérieux effort à l'organisme compétent, le B.U.M.I.D.O.M. cet effort portant sur le développement de l'information des éventuels migrants et sur leurs possibilités d'adaptation à la vie métropolitaine, en tenant compte de leur situation familiale.

Le problème de la formation professionnelle est un de ceux qui devra être examiné avec attention.

Les migrants devront avoir subi en Martinique une formation professionnelle, ou à tout le moins, une préformation qui pourra être complétée en métropole. Dans cette hypothèse, un certain contingent de places dans les centres de F. P. A. métropolitains pourrait être réservé aux originaires de la Martinique.

Concernant les problèmes de formation professionnelle, il y a lieu d'observer tout d'abord que sur le plan local les besoins immédiats en main-d'œuvre sont d'ordre qualitatif plutôt que quantitatif : de nombreux emplois sont tenus par des travailleurs n'ayant pas le niveau de formation professionnelle requis. Mais, si les ressources du marché du travail en ouvriers qualifiés permettaient de pourvoir à ces emplois, le recrutement de ceux-ci amènerait, en contrepartie, le licenciement d'ouvriers professionnels moins qualifiés, sans nouvelle création d'emploi par conséquent.

La capacité de l'ensemble des moyens de formation doit doubler pendant la durée du V^e plan, et le nombre des élèves dont la formation pourra être assurée en 1970 est plus important que celui des offres d'emplois prévus, notamment dans le secteur du bâtiment. Par contre, les possibilités de formation sont inférieures aux prévisions d'offres d'emplois dans le secteur de l'hôtellerie ; les moyens de formation prévus dans ce secteur devront donc être développés.

En ce qui concerne le secteur agricole, l'évolution des techniques et la mécanisation prévue dans les exploitations de culture de la canne à sucre vont entraîner une importante réduction du nombre des emplois salariés, de l'ordre de 6.000, devant être compensée par la création d'emplois nouveaux exigeant une qualification professionnelle (mécaniciens dieselistes, ou électro-mécaniciens) ou une spécialisation (conducteurs d'engins, chauffeurs de véhicules). Dans les autres branches

(banane, ananas, cultures maraîchères et vivrières, parfums, tabac, floriculture) les besoins en ouvriers professionnels sont de l'ordre de vingt mécaniciens et dix frigoristes. Des frigoristes étant également nécessaires dans le secteur de l'élevage, l'effectif à prévoir pour cette spécialité s'élève à trente-cinq ; il est donc nécessaire d'en organiser l'enseignement. Quant à l'élevage, les prévisions d'emploi concernent les professions de vachers, porchers, inséminateurs, pour lesquels les moyens dont disposeront les services agricoles devraient suffire. L'exploitation forestière amènera la création de 600 emplois nouveaux, avec il est vrai une très faible proportion (10 p. 100 environ) d'ouvriers qualifiés : mécaniciens, affûteurs, scieurs.

Dans l'ensemble du secteur agricole, si un renforcement des moyens envisagés est donc à prévoir, ce renforcement concerne essentiellement les spécialités annexes à aspect industriel (mécaniciens, dieselistes, affûteurs et frigoristes).

Dans le secteur secondaire, les moyens de formation seront à la mesure des besoins dans le bâtiment, si même ils ne sont pas excédentaires (maçonnerie, béton armé, plomberie, serrurerie, monteurs électriciens). Une insuffisance de formation est par contre à craindre dans le secteur des industries de transformation des métaux, de l'électromécanique et du froid.

Dans le secteur tertiaire (commerce et services), les besoins seront satisfaits. Cependant, une lacune se constate dans le domaine sanitaire et social, où les assistantes sociales sont en nombre insuffisant. Il semble indispensable d'organiser des cours de préparation à cette profession.

*
* *

Voici un tableau comparatif des moyens locaux de formation professionnelle et des besoins en main-d'œuvre qualifiée.

**TABLEAU COMPARATIF DES MOYENS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DES BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIEE**

SECTEURS D'ACTIVITE Spécialités enseignées.	CAPACITE de formation en 1964. (1)	CAPACITE de formation en 1970. (2)	COMPARAISON entre (1) et (2).	BESOINS en M.-O. qualifiée. (3)	MOYENNE annuelle. (4)	COMPARAISON entre (2) et (4)	
						Excédent.	Déficit.
Pêche :							
Patron de pêche.....	10	10	»	10	14		— 4
Mécaniciens	10	10	»	10	14		— 4
Marins pêcheurs.....	40	40	»	280	56		— 16
Novices, mousses.....	»	»	»	20	4		— 4
Agriculture :							
Brevet d'apprentissage agricole	25	30	+ 5	600	120		
Brevet agent technique agricole	»	60	+ 60				
Techniciens agricoles...	»	30	+ 30				
B. T. agricole féminin...	»	30	+ 30				
C.F.P.A. vacher, porcher, inséminateurs, arbori- culteurs, ouvriers ca- valiers, etc.....	»	200	+ 200	1.000	200		
C.F.P.A. féminin (ensei- gnement ménager et aides familiales).....	324	504	+ 180	127 (3)	25	+ 205	
R. M. A.....	1	30	+ 29				
Mécanique agricole (con- ducteurs d'engins, dé- pannage)		200	+ 200				
Hôtellerie :							
Directeurs, chefs de ser- vice	»	»	»	10	2		— 2
Réceptionnaires	»	4	4	100	20		— 16
Garçons, serveuses.....	»	12	12	700	140		— 128
Maitre d'hôtel, chef de rang	»	2	2	40	8		— 6
Cuisiniers	10	13	3	60	12	+ 1	
Lingères	5	33	28	300	60		— 27
Employés de collectivi- tés, économistes.....	9	20	11	60	12	+ 8	
Agents d'entretien.....	»	19	10	40	8	+ 11	

SECTEURS D'ACTIVITE Spécialités enseignées.	CAPACITE de formation en 1964. (1)	CAPACITE de formation en 1970. (2)	COMPARAISON entre (1) et (2).	BESOINS en M.-O. qualifiée. (3)	MOYENNE annuelle. (4)	COMPARAISON entre (2) et (4)	
						Excédent.	Déficit.
Industrie :							
a) Bâtiment :							
Monteurs électriciens ...	56	113	+ 57	162	32	+ 81	
Charpente bois.....	8	17	+ 9	97	19		— 2
Menuiserie	31	82	+ 51	266	53	+ 29	
Béton armé.....	83	197	+ 114	357	71	+ 126	
Briquetage	36	36					
Limousinerie	101	101		747	150	+ 147	
M. C. M.....	86	146	+ 60				
Coffrage	5	14	+ 9				
Plâtrerie	1	1	>	20	4		— 3
Carrelage	13	13	>	195	39		— 26
Peinture	35	53	+ 18	286	57		— 4
Plomberie	27	75	+ 48	136	27	+ 48	
Revêtement du sol.....	3	3	>	5	1	+ 21	
Serrurerie	52	118	+ 66	110	22	+ 96	
Aide opérateur géomè- tre topographe.....	15	15	>	(1)	15 (2)		
Commis d'architecte....	10	0	— 10	(1)	>		
B. T. et B. T. S. bâti- ment	0	60	+ 60	(1)	60 (2)		
b) Bois :							
Ebéniste	10	10	>	40	8	+ 2	
Affûteur	0	0	>	3	>		— 3
c) Métaux :							
Mécanique générale....	6	8	+ 2	50	10		— 2
Tour	18	18	>	6		+ 12	
Diéséliste	15	15	>	100	20 (3)		
Métaux en feuille.....	27	66	+ 39				
Electronique	15	15	>	(1)	15 (2)	>	>
Ajusteurs	4	4	>	10	2	+ 2	
Ajusteurs électri- ciens	6	6	>	>	>	>	>
Fraiseurs	5	5	>	5	1	+ 4	
Monteur câbleur.....	8	8	>	5	1	+ 7	

SECTEURS D'ACTIVITE Spécialités enseignées.	CAPACITE de formation en 1964. (1)	CAPACITE de formation en 1970. (2)	COMPARAISON entre (1) et (2).	BESOINS en M.-O. qualifiée. (3)	MOYENNE annuelle (4)	COMPARAISON entre (2) et (4)	
						Déficit.	Excédent.
<i>c) Métaux (suite) :</i>							
Soudeurs	17	47	+ 30	60	12	+ 35	
Réparateur auto.....	24	35	+ 11	84	13	+ 22	
Electricien bobineur....	»	»	»	10	2		— 2
Dépanneur radio.....	1	1	»	25	5		— 4
Dépanneur T.V.....	»	»	»	20	4		— 4
Fabrication mécanique (B. T. ou B. T. S.).....	0	60	+ 60	(1)	60 (2)	»	»
Frigoristes	»	»	»	35	7		— 35
Divers :							
Céramique	12	15	+ 3	5	1	+ 14	
Chimistes	0	0	0	3	»		— 3
Laborantine	0	15	+ 15	25	5	+ 10	
Vendeuse	15	15	»	75	15	»	»
Arts appliqués.....	3	0	— 3	(1)	»	»	»
Santé :							
Assistantes sociales.....	»	»		75	15		
Infirmière	26	26	»	130	26	»	»
Sage-femme	3	3	»	25	5		— 2
Secrétaire médico-sociale.	19	25	+ 6	(1)	25 (2)		
Aide maternelle.....	15	15	(1)	(1)	15 (2)		
Bureaux :							
Comptabilité	105	146	+ 41	(1)	146 (2)		
Employé de bureau.....	91	119	+ 27	(1)	118 (2)		
Sténo-dactylo	198	246	+ 48	(1)	246 (2)		
Secrétaire	6	60	+ 54	(1)	60 (2)		
Totaux	1.645	3.274	1.658		2.616		

(1) Evaluation des besoins qui n'a pu être chiffrée.

(2) Une évaluation précise n'a pu être faite mais l'on peut estimer *a priori* que les moyens de formation sont à la mesure des besoins.

(3) Les réparateurs de machines agricoles sont aptes au dépannage du moteur Diesel (voir autre page du tableau).

La capacité de formation installée en Martinique est donc de 1.645 unités pour 1964. Il est proposé de la porter à 3.274 en 1970, soit un accroissement de 1.658 places en 5 ans. Le retard pris dans la construction des collèges d'enseignement technique est important et le total des places disponibles pour la formation professionnelle reste insuffisant. La capacité de formation prévue pour 1970 permettrait de faire face aux besoins locaux, dans certaines spécialités, mais des moyens supplémentaires devraient être mis en œuvre si les prévisions en matière d'industrialisation et de tourisme sont respectées.

Les réalisations envisagées pour les moyens de formation concernent :

a) *Le Centre masculin de Fort-de-France.*

Il a été prévu pour ce centre, au titre des dépenses d'investissement : 2.500.000 F sur le budget 1964 (Ministère d'Etat chargé des D. O. M.) et au titre des dépenses de fonctionnement : 1.500.000 F sur le budget 1965 (F. A. S. S.).

Ce centre, construit sur le lotissement de la Dillon, aux portes de Fort-de-France, doit être entièrement terminé en octobre prochain.

L'ouverture des 9 sections prévues (6 bâtiment : 2 maçonneries en construction moderne, 1 béton armé, 1 plomberie, 1 menuiserie, 1 serrurerie ; 3 métaux : 1 tôlerie, 1 soudage, 1 réparation machines agricoles) s'échelonna jusqu'au mois de décembre 1965.

b) *Le Centre féminin.*

Un crédit de 3 millions de francs est prévu au titre des dépenses d'investissement en 1965 (Ministère du Travail : 1 million ; F. A. S. S. : 2 millions). Sont également prévus des crédits de fonctionnement pour l'année 1965 (F. A. S. S.).

Une étude est en cours en vue de déterminer les spécialités qui pourraient être enseignées.

*
* *

Les éléments suivants font apparaître les réalisations de ces dernières années dans le département et permettent de situer les problèmes de l'emploi dans leur environnement économique.

I. — *Emplois créés.*

1963	700		1964 (estimation).....	1.000
------------	-----	--	------------------------	-------

II. — *Revenu.*

	1963		1964 (estimation).	
Global	631.000.000 F		Global	668.000.000 F
Par tête.....	2.100 F		Par tête.....	2.226 F
Taux d'accroissement....	6 %		Taux d'accroissement...	6,6 %

III. — *Equipement (brève description des travaux).*

A. — *Economique.*

1) *Energie électrique (augmentation de la capacité de production).*

1963	1964
Construction d'une nouvelle centrale électrique à Fort-de-France.	Poursuite des travaux de la nouvelle centrale de Fort-de-France.
Extension des réseaux urbains et ruraux.	Extension des réseaux.
Dépenses : 2.981.769 F.	Crédits ouverts : 4.342.000 F.

2) *Routes (travaux neufs ou améliorations).*

1963	1964
Routes nationales.	Poursuite des travaux.
Autoroute Lamentin—Fort-de-France.	
Route à grande circulation Lamentin—Robert—Trinité.	
Routes départementales.	
Chemins communaux.	
Dépenses : 25.282.256 F.	Crédits ouverts : 16.292.080 F.

3) *Ports (travaux neufs ou améliorations).*

1963	1964
Reconstruction des quais Nord et Est de la darse de la Compagnie générale transatlantique.	Poursuite des travaux de modernisation de la forme du bassin de radoub.
Modernisation de la forme de radoub.	Travaux d'entretien et amélioration.
Construction d'un quai de batellerie.	
Dépenses : 912.481 F.	Crédits ouverts : 509.490 F.

4) Aéroports (travaux neufs ou améliorations).

1963	1964
Allongement de la piste de l'aérodrome du Lamentin. Extension de l'aire de stationnement. Travaux divers. <i>Dépenses</i> : 2.653.360 F.	Poursuite des travaux de la piste. Amélioration du bloc technique. Travaux divers. <i>Crédits ouverts</i> : 1.115.972 F.

B. — Social.

1) Education (nombre d'écoles ou de classes ouvertes dans l'enseignement : primaire, secondaire, technique, supérieur).

1963	1964
Enseignement primaire : 331 classes ; 47 logements ; 7 cantines. Enseignement secondaire : installation et aménagement des lycées. <i>Dépenses</i> : 8.132.707 F.	Enseignement primaire : 217 classes. Enseignement secondaire : construction d'un collège d'enseignement secondaire mixte ; extension du Lycée technique. <i>Crédits ouverts</i> : 11.768.500 F.

2) Santé (hôpitaux, dispensaires, maternités, etc.).

1963	1964
Construction d'un hôpital à Trinité. Aménagement et agrandissement d'établissements existants. <i>Dépenses</i> : 1.401.825 F.	Participation à l'agrandissement d'hôpitaux. Aménagement d'établissements existants. <i>Crédits ouverts</i> : 428.453 F.

3) Logement (logements construits).

1963	1964
829 logements. <i>Dépenses</i> : Subventions : 873.900 F. Prêts : 5.350.000 F.	2.000 logements. <i>Crédits ouverts</i> : Subventions : 1.600.000 F. Prêts : 10.000.000 F.

4) Equipement collectif (sports et distractions, adduction d'eau, égouts, etc.).

1963	1964
Assainissement. Adductions de diverses communes. Programme socio-éducatif. <i>Dépenses</i> : 6.087.774 F.	Adduction d'eau des communes du Nord. Adductions diverses. Programme socio-éducatif. <i>Crédits ouverts</i> : 8.813.816 F.

IV. — *Résumé des mesures prises en 1963 ou prévues pour 1964 dans le cadre du plan de développement ou du budget d'équipement.*

A. — Agriculture.

1963 —	1964 —
Faciliter l'accèsion à la propriété par la réforme foncière. Diversifier la production. Améliorer les techniques de production surtout dans le domaine de la canne. Dépenses : 6.335.418 F.	Poursuivre l'action en cours. Crédits ouverts 7.727.000 F.

B. — Industrie.

1963 —	1964 —
Avantages fiscaux accordés pour la création et l'extension d'entreprises industrielles y compris sucreries et bénéfiques industriels commerciaux et agricoles investis en exonération d'impôt : 12.840.357 F. Montant des capitaux sociaux des sociétés nouvelles ou en extension ayant bénéficié de certains dégrèvements fiscaux : 5.289.000 F. Prime d'équipement : 279.900 F. Achèvement de la première tranche de la zone industrielle de la Lézarde : 11 hectares. Entreprises créées en 1963 : 6. Entreprises agrandies en 1963 : 15.	Mesures législatives ; extension de l'exonération des impôts sur les bénéfiques et revenus de tous ordres investis dans des activités industrielles agrées. Achèvement de la deuxième tranche de la zone industrielle de la Lézarde : 12 hectares. Emplois fournis : 150. Emplois fournis : 200

C. — Commerce intérieur.

1963 —	1964 —
Prêts aux commerçants après le cyclone <i>Edith</i> au 25 septembre 1963.	Création de 4 ou 5 entrepôts frigorifiques privés (environ 4.000 m ³).

D. — Commerce extérieur.

1963 —	1964 —
	Air France : liaison aérienne Puerto-Rico—Martinique.

E. — Tourisme.

1963	1964
Art. 9. — Loi 21 décembre 1950 (Exonération totale ou partielle de l'impôt sur les sociétés : 8 ans).	En plus des mesures ci-contre, bénéfice de la prime d'équipement aux constructions d'hôtel.
Crédit Caisse centrale (50 % au taux de 3 % à 5 % ; exemption de la taxe à la valeur ajoutée ; de l'octroi de mer ; exonération d'impôts sur les bénéfices réinvestis ; exonération de la taxe de service. — Modernisation des itinéraires touristiques. — Tournées de propagande organisées par l'Office du tourisme dans la Caraïbe, le Canada, la France. — Edition d'un dépliant Martinique.	
Dépenses : 1.977.051 F.	Crédits ouverts : 1.063.912 F.

F. — Dépenses totales sur fonds publics au titre du programme de développement.

1963	1964
Dépenses : 152,34 millions de francs.	Crédits ouverts : 185,79 millions de francs.

3. — Guyane.

Les facteurs humains s'y présentent très différemment : c'est un très vaste département (90.000 kilomètres carrés), soit l'équivalent de 12 départements français moyens par la superficie ; la population ne s'élève qu'à 33.698 habitants au recensement de 1961, soit une densité, très faible, de 0,37 habitant au kilomètre carré.

Le problème posé par le développement économique de la Guyane est donc un problème de peuplement ; c'est dans cette optique que la situation démographique et celle de l'emploi seront étudiées.

En 1961, la Guyane comptait 33.698 habitants, à raison de :

- 22.400 métis ou créoles ;
- 2.600 européens ;

- 1.800 noirs descendants des esclaves marrons ;
- 1.200 indiens ;
- 3.299 ressortissants anglais, originaires pour la plupart de
Sainte-Lucie ;
- 1.482 chinois ;
- 275 indonésiens ;
- 38 libanais,

le solde (644 habitants) étant constitué d'étrangers séjournant en Guyane de façon temporaire.

L'augmentation constatée depuis 1961, de l'ordre de 10 %, est liée en partie au mouvement normal de la population (le taux de natalité, de 41,74 %, étant très élevé) mais surtout à l'accélération de l'immigration due au démarrage économique du pays et à l'implantation du service militaire adapté.

La pyramide des âges et le tableau ci-après sont caractéristiques d'un pays jeune, en pleine croissance démographique (il en résulte d'ailleurs de lourdes charges qui pèsent sur une population active restreinte) :

Répartition de la population par groupe d'âge (1962).

	EN VALEUR absolue (Guyane).	POURCENTAGE en Guyane.	POURCENTAGE en métropole.
0 à 19 ans.....	15,252	45	34
20 à 64 ans.....	16,365	48	57
65 ans et plus.....	2,365	7	9
Total	33,732	100	100

En matière d'emploi, le tableau suivant, qui compare la situation au cours des années 1961 et 1964, traduit une capacité globale d'emploi en accroissement de 10,50 %.

RANG par capacité d'emploi en 1964.	ACTIVITES	SECTEUR économique : I. primaire. II. secondaire. III. tertiaire.	NOMBRE de travailleurs.		DIFFERENCE	
			En 1961.	En 1964.	En moins.	En plus.
1	Emploi public.....	III	2.533	2.052	481	>
2	Bâtiment et travaux publics.....	II	512	1.380	>	868
3	Services domestiques.....	III	425	582	>	157
4	Transport et manutention.....	III	271	266	5	>
5	Commerces non alimentaires.....	III	259	233	26	>
6	Industrie alimentaire.....	II	124	197	>	73
7	Exploitation forestière.....	I	82	185	>	103
8	Industrie du bois.....	II	173	164	9	>
9	Mines et carrières.....	I	286	130	156	>
10	Pêche.....	I	42	120	>	78
11	Eau et électricité.....	III	111	118	>	7
12	Commerces alimentaires.....	III	80	108	>	28
13	Agriculture et élevage.....	I	208	85	123	>
14	Professions libérales.....	III	22	79	>	57
15	Scieries.....	II	62	73	>	11
16	Banque et assurance.....	III	93	71	22	>
17	Cafés, hôtels, restaurants.....	III	79	68	11	>
18	Spectacles et hygiène.....	III	56	58	>	2
19	Petites industries diverses.....	II	10	46	>	36
20	Mécanique et métaux.....	II	57	43	14	>
21	Industrie du bâtiment.....	II	11	14	>	3
	Totaux :					
	Secteur primaire.....		618	520	98	>
	Secteur secondaire.....		949	1.917	>	968
	Secteur tertiaire.....		3.929	3.635	294	>
	Ensemble.....		5.496	6.072	>	576

Ce tableau permet de noter, en contrepartie d'une restriction notable des emplois du secteur public, un accroissement de la capacité d'emploi du secteur privé, notamment des entreprises du bâtiment et des travaux publics. Cette demande d'emploi, qui doit se poursuivre, est de nature à aggraver la crise de main-d'œuvre que connaît la Guyane depuis un passé récent. Il s'agit d'une crise tant qualitative que quantitative : elle concerne les ouvriers qualifiés et les simples manœuvres; ouvriers agricoles et terrassiers faisant particulièrement défaut.

Dans cette situation, les prévisions du V^e plan, tant en ce qui concerne la démographie que le secteur de l'emploi, sont les suivantes : il semble que la population, de par son mouvement naturel, devrait dépasser 40.000 habitants en 1970. Mais l'immigration doit connaître un important développement, à la suite de l'accroissement de l'activité économique dans les secteurs de l'exploitation forestière, de la pêche, de certaines cultures, et aussi surtout de l'implantation prévue de la base spatiale de Kourou. Le chiffre de 6.000 immigrants au cours du V^e plan peut être envisagé.

Indépendamment des créations d'emplois nécessitées par l'installation de la base de Kourou, il y a lieu d'envisager les emplois supplémentaires suivants :

Branches d'activité.	Emplois supplémentaires	
	1 ^{re} option minimum	2 ^e option large
1° Exploitation forestière	600	1.350
2° Bâtiment et travaux publics	500	1.000
3° Agriculture	100	850
4° Mines et carrières	100	500
5° Services domestiques	100	500
6° Industrie alimentaire	225	275
7° Industrie forestière (scieries)	140	275
8° Emploi public	150	200
9° Industrie du bois (menuiserie, ébénisterie)	50	200
10° Transport et manutention	50	100
11° Pêche	20	100
12° Petites industries diverses	90	100
13° Commerces divers	60	120
14° Mécanique et métaux	30	60
15° Hôtellerie, restauration	20	50
16° Eau et électricité	15	30
17° Spectacles et hygiène	15	30
18° Professions libérales	15	20
19° Banque et assurance	10	20
20° Industrie du vêtement	10	20
Soit, au total, emplois nouveaux	2.300	à 5.800

Dans les différents secteurs économiques, les capacités d'emploi devraient se répartir comme suit :

ACTIVITES PROFESSIONNELLES classées suivant leur capacité d'emploi en 1970.	SECTEUR écono- mique.	EFFECTIF d'emploi actuel.	EFFECTIF d'emploi en décembre 1965.	N O M B R E d'emplois en décembre 1970.		N O M B R E d'emplois nouveaux.	
				Minimum.	Optimum.	Minimum.	Optimum.
1) Bâtiment et travaux publics.....	II	1.380	1.600	2.100	2.600	500	1.000
2) Emploi public	III	2.052	2.000	2.150	2.200	150	200
3) Exploitation forestière	I	185	320	920	1.670	600	1.350
4) Services domestiques	III	582	600	700	1.100	100	500
5) Agriculture et élevage.....	I	85	100	200	950	100	850
6) Mines et carrières.....	I	130	170	270	670	100	500
7) Industrie alimentaire	II	197	250	475	525	225	275
8) Industrie du bois.....	II	164	220	270	420	50	200
9) Scieries	II	73	110	250	385	140	275
10) Transport et manutention.....	III	266	270	320	370	50	100
11) Commerce non alimentaire.....	III	233	250	280	310	30	60
12) Commerce alimentaire	III	108	120	150	180	30	60
13) Pêche	I	120	120	140	220	20	100
14) Petites industries diverses.....	II	46	60	150	160	90	100
15) Eau et électricité.....	III	118	120	135	150	15	30
16) Cafés, hôtels et restaurants.....	III	68	80	100	130	20	50
17) Mécanique et métaux.....	II	43	50	80	110	30	60
18) Professions libérales	III	79	80	95	100	15	20
19) Banque et assurance.....	III	71	70	80	90	10	20
20) Spectacles et hygiène.....	III	58	60	75	90	15	30
21) Industrie du vêtement.....	II	14	20	30	40	10	20
Totaux :							
Secteur primaire		520	710	1.530	3.510	820	2.800
Secteur secondaire		1.917	2.310	3.355	4.240	1.045	1.930
Secteur tertiaire		3.635	3.650	4.085	4.720	435	1.070
Ensemble		6.072	6.670	8.970	12.470	2.300	5.800

Des emplois dont le nombre évolue de 2.300 à 5.800 selon que l'on retient l'hypothèse faible ou l'hypothèse forte, seront offerts par la Guyane d'ici à l'année 1970.

En regard de ces besoins, l'accroissement prévisible du nombre d'individus d'âge actif est de 1.950 pour la période du V^e Plan. On observe donc un déficit des ressources de la démographie. Il faut en outre relever les caractéristiques, assez particulières, de l'emploi.

Il y a lieu de tenir compte :

- du chômage féminin, notamment des femmes célibataires avec des enfants à charge ;
- des salariés à temps partiel et des travailleurs indépendants pratiquant de petits métiers ;
- du chômage rural,
- des primitifs détribalisés, dont on constate l'embauche en nombre croissant sur les chantiers forestiers et routiers.

Les projets du V^e Plan pour la mise en œuvre de toutes les possibilités humaines de la Guyane aboutissent aux résultats suivants :

- 400 à 1.000 emplois seront pourvus par la main-d'œuvre féminine disponible ;
- une partie de la population rurale pourra être mise en activité par les projets de mise en valeur agricole du V^e Plan, qui aboutiront à la création de 100 à 850 emplois ;
- concernant les jeunes arrivant à l'âge d'activité, si l'on peut les chiffrer à 1.950 pendant la période du V^e Plan, il faut tenir compte d'un fort courant d'émigration vers la Métropole qui laisserait un solde disponible de 1.000 au maximum ;
- l'accès au salariat de semi-actifs amènerait 100 à 300 d'entre eux à opter pour un travail régulier ;
- enfin, un appoint de main-d'œuvre de l'ordre de 100 à 500 unités peut être attendu de l'emploi des primitifs détribalisés.

On aboutit ainsi, selon le tableau suivant, à des ressources évoluant de 1.000 à 3.000, alors que les besoins de nature à satisfaire à la poursuite des objectifs du V^e Plan sont de l'ordre de 2.300 à 5.800.

Récapitulation des ressources en main-d'œuvre de la Guyane :

Femmes	400 à 1.000
Ruraux	100 à 200
Jeunes	300 à 1.000
Semi-actifs	100 à 300
Primitifs	100 à 500
<hr/>	
Total	1.000 à 3.000

La mise en valeur de la Guyane implique donc qu'il soit fait appel à l'immigration. Les possibilités qui s'offrent à ce propos sont :

— les Français métropolitains, dont l'immigration est souhaitable afin de fournir au pays les professionnels et les cadres qui lui font défaut :

— les Antillais étrangers, originaires notamment de Sainte-Lucie (une colonie de 2.500 Saint-Luciens existe à la Guyane ; employés comme terrassiers, manœuvres agricoles et ouvriers du bâtiment, leur rendement est apprécié) ;

— les Antillais français, mais leur intégration s'avère difficile ; Guadeloupéens et Martiniquais candidats à la migration sont davantage attirés par la Métropole ;

— les Européens, de pays tels que l'Espagne et le Portugal ;

— les Américains du Nord, qui pourront participer à la mise en valeur du département, notamment dans les entreprises de pêche et les exploitations minières.

L'appel à ces sources d'immigration doit être étudié en fonction de l'équilibre du département, au point de vue social et politique.

L'installation de la base du Centre national d'études spatiales à Kourou nécessitera, lui aussi, un appel de main-d'œuvre. Il s'agira, d'une part, d'une immigration temporaire pour les chantiers et, d'autre part, de créations d'emplois au titre de l'exploitation de la base.

L'effectif des entreprises appelées à construire la base se situe, d'après des indications encore non précisées, de 2.000 à 5.000, qui devra être importé dans sa quasi-totalité, et constituera, à l'achèvement des opérations en 1968, une source de recrutement pour les employeurs locaux.

Quant aux créations d'emploi au titre de l'exploitation de la base, elles sont à retenir pour un nombre restreint, de l'ordre de 500, la moitié étant pourvue par des cadres et techniciens

recrutés en Europe, le solde étant constitué par des emplois subalternes qui feront l'objet d'un recrutement sur place.

En outre, il faut tabler sur un courant d'emplois induits par l'implantation du centre d'essais spatiaux, dans les secteurs du commerce, du spectacle, des services domestiques et des transports. Les besoins du département sont récapitulés dans le tableau suivant :

BESOINS	NOMBRE de postes de travail à pourvoir.	RESSOURCES locales.	IMMIGRATION nécessaire.
A. Projets normaux du V ^e Plan.	2.300 à 5.800	1.000 à 2.150	1.300 à 2.650
B. Base de Kourou :			(temporaire)
1° Construction (1966-1968)..	2.000 à 5.000	>	(2.000 à 5.000)
2° Exploitation (1968-1970)..	500	250	250
3° Répercussion sur l'emploi local (pour mémoire)..	>	>	>

Les perspectives de la démographie guyanaise s'établissent comme suit pour la durée du V^e Plan :

Perspectives d'évolution de la population de Guyane au cours du V^e plan.

ANNEE (au 31 décembre)	ACCROISSEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE			POPULATION IMMIGRANTE				POPULATION TOTALE	
	Base	Accroissement naturel	Ensemble	Projet C.N.E.S. exclu		Projet C.N.E.S. seul		C.N.E.S. exclus	C.N.E.S. inclus
				Travailleurs	Familles	Travailleurs	Familles		
1965	>	>	37.600	>	>	>	>	>	>
1966	37.600	750	38.350	560	280	1.500	>	39.190	40.690
1967	38.350	770	39.120	1.120	560	3.500	500	40.800	44.800
1968	39.120	780	39.900	1.680	1.120	1.500	1.000	42.700	45.200
1969	39.900	800	40.700	2.240	1.680	500	1.500	44.620	46.620
1970	40.700	820	41.520	2.800	2.240	500	2.000	46.560	49.060

Compte tenu de ces données démographiques, il y a lieu d'examiner comment se présenteront en Guyane les problèmes de formation professionnelle au cours du V^e Plan. Indépendamment de ses besoins quantitatifs, le département devra améliorer la qualification professionnelle des travailleurs locaux. Cette formation peut être assurée grâce à l'enseignement dispensé par les collèges techniques, tant masculin que féminin, de Cayenne, mais il faut tenir compte de la faible qualité du recrutement. En outre, il y a lieu de prévoir une orientation vers les secteurs où un appel de main-d'œuvre est susceptible de se manifester de façon plus aiguë :

les métiers du bâtiment, de l'entretien industriel (soudeurs, tôliers), de la mécanique (diéselistes, réparateurs d'engins lourds).

Dans ces conditions, et d'après ce qui nous a été déclaré, il semble que la formation professionnelle accélérée constituerait le moyen le mieux adapté à la diversité des besoins. Mais il n'existe pas en Guyane de centre de formation professionnelle civil et il apparaît que les besoins restreints du département en la matière ne justifient pas la création d'un tel centre. Ces besoins doivent pouvoir être satisfaits :

— soit par le groupement de formation professionnelle du Service militaire adapté, que nous avons visité à Saint-Jean-du-Maroni, qui forme des spécialistes au sein du contingent des appelés guyanais et antillais, dont certains peuvent souscrire un contrat de travail avec les employeurs locaux à leur libération du service militaire ;

— soit par les centres de F. P. A. de métropole, à la condition que cette formation soit réservée aux postulants déjà établis professionnellement en Guyane, afin que l'on puisse tabler sur leur retour ;

— soit par les centres de formation professionnelle des Antilles, avec lesquels il serait souhaitable que des accords en la matière puissent être conclus.

Quant aux moyens de financement à envisager pour la mise en œuvre de ces actions, une distinction doit être opérée entre les moyens financiers nécessaires à l'accroissement de la capacité d'accueil du département et ceux qui sont nécessaires en matière de formation professionnelle.

1. — Il y a lieu d'envisager la construction d'un minimum de 500 logements. Compte tenu du fait que, sous une forme ou sous une autre la puissance publique intervient pour 60 p. 100 dans ces dépenses, et qu'un logement coûte en moyenne 30.000 F, il en résulte pour le département une dépense de 6 millions de francs, à laquelle s'ajoutent les dépenses de voirie, d'adduction d'eau et d'électrification.

2. — Concernant la formation professionnelle, les dépenses d'intervention publique peuvent être estimées à 300.000 francs pour les cinq années du V^e Plan, à l'exclusion bien entendu des frais de fonctionnement des établissements existants, comme les collèges techniques ou le Centre de formation professionnelle du S. M. A. à Saint-Jean-du Maroni.

*
* *

L'essor que semble vouloir prendre la Guyane dans le secteur forestier, dans celui de la pêche et enfin, grâce à la construction et à l'exploitation de la base du Centre national d'études spatiales de Kourou, sont de nature à améliorer la situation économique et à attirer dans ce département hommes et capitaux.

En matière d'industrialisation, la situation est la suivante :

Industries déjà réalisées ou en cours.

	INVESTISSEMENTS	EMPLOIS
— Déjà réalisées :		
Congélation et conditionnement crevettes.....	3.000.000	220
Congélation et conditionnement crevettes.....	2.000.000	100
Briqueterie	100.000	10
Congélation et conditionnement poisson.....	300.000	28
Exploitation de carrière.....	1.400.000	60
— En cours de présentation de projet :		
Fabrique de parquets.		
Fermetures métalliques (fenêtres et portes).		

Industries encore nécessaires.

(En relation avec le développement de la Guyane entraîné par la création du champ de tir spatial.)

- I. — Industrie mécanique et électrique :
Mécanique générale, entretien et réparation.
Industries électriques.
 - II. — Matériaux de construction :
Briqueterie.
Carreaux rouges.
 - III. — Industries chimiques :
Engrais chimiques.
 - IV. — Industries agricoles et alimentaires :
Corps gras, margarinerie.
Boulangerie industrielle.
Confiserie, chocolaterie.
Brasserie, boissons gazeuses.
Conditionnement des produits.
Charcuterie industrielle (élevage du porc à développer).
 - V. — Industries diverses :
Artisanat d'art.
- Grands projets :
Exploitation des bauxites, usine d'alumine.

Le développement prévisible de la Guyane amène à s'interroger sur les possibilités touristiques qui doivent constituer un facteur non négligeable d'expansion économique. Il est à noter cependant que l'équipement hôtelier est à l'heure actuelle insuffisant : un hôtel près de Cayenne constitue la seule ressource pouvant être prise en considération en la matière. Par ailleurs, l'infrastructure qu'elle soit aéronautique, portuaire ou routière reste insuffisante pour promouvoir un important développement touristique. Les perspectives du V^e Plan envisagent l'essor :

— d'un tourisme d'affaires, comme conséquence de l'implantation du C. N. E. S. nécessitant la construction d'un hôtel à Cayenne-ville ;

— d'un tourisme frontalier, les habitants du Surinam notamment venant passer quelques jours en Guyane pour goûter les joies de la vie française et profiter des plages que la Guyane peut leur offrir (le développement de cette catégorie de tourisme nécessite l'aménagement des plages) ;

— le grand tourisme, mais cette perspective est à plus longue échéance ;

— enfin, le tourisme local, qu'il y aurait lieu de faciliter par le développement de liaisons routières, et de possibilités de séjour dans les régions pittoresques.

Les perspectives envisagées permettent de préciser que, à partir de 1968, le nombre des touristes et les dépenses moyennes effectuées s'établiront de la façon suivante :

1968. — 700 touristes dépensant en moyenne 1.000 F, soit.....	700.000 F
1969. — 800 touristes dépensant en moyenne 1.200 F, soit.....	960.000
1970. — 1.000 touristes dépensant en moyenne 1.500 F, soit.....	1.500.000

3.160.000 F

Le fonctionnement des hôtels envisagés permettra d'offrir à partir de 1967 une trentaine d'emplois permanents dans le secteur tertiaire.

Quant aux crédits dont l'investissement est nécessaire, tant pour la construction d'un hôtel que pour l'aménagement de certaines plages, ils sont de l'ordre de 1.500.000 F, à raison de 600.000 F de crédits budgétaires, de 400.000 F de prêts et 500.000 F d'apports privés.

*

* *

Le développement de l'économie du département devrait donc aboutir à une augmentation du peuplement par des apports humains ; ces facteurs conjugués sont de nature à provoquer une expansion de la Guyane. Voici un tableau des réalisations de ces dernières années.

I. — *Emplois créés.*

1963	91		1964 (estimation	250
------------	----	--	------------------------	-----

II. — *Revenu national.*

1963		1964 (estimation).	
Global	46.606.625 F	Global	50.102.111 F
Par tête	1.359 F	Par tête	1.463 F
Taux d'accroissement	7,5 %	Taux d'accroissement	7,5 %

III. — *Equiperment* (brève description des travaux).

A. — Economique.

- 1) Energie électrique (augmentation de la capacité de production).

1963-1964

La quasi totalité des communes de la Guyane sont dotées d'un réseau de distribution d'électricité dont l'amélioration et l'extension s'effectuent comme les premières installations (avec l'appui financier de l'Etat). Un groupe de 500 CV sera remplacé à la centrale de Cayenne par un plus puissant de 1.500 CV. La centrale de Saint-Laurent sera renforcée par un groupe électrogène de 1.250 CV.

Dépenses : 803.021,79 F.

Crédits ouverts : 1.456.203,86 F.

- 2) Routes (travaux neufs ou améliorations).

1963
Améliorations : route nationale Cayenne—
Saint-Laurent.
Route départementale : tour de l'île,
Rémire, Montjoly, Baduel, Bourda, Gal-
lion, Stoupan, Mana, Saint-Laurent.

Dépenses : 1.109.405,52 F.

1964
Tronçon de route reliant Cayenne à
Régina ; cette nouvelle voie mesure
89 kilomètres, elle comportera un cer-
tain nombre de ponts. Ce tronçon sera
complété ultérieurement par un second
reliant Régina à Saint-Georges.

Crédits ouverts : 3.228.675,60 F.

- 3) Ports (travaux neufs ou améliorations).

1963
Le port de Cayenne n'est pas accessible
aux bateaux de fort tonnage à cause de
son état d'envasement permanent.
Dépenses : 278.524,34 F.

1964
Aussi des études ont été entreprises pour
la construction d'un port en eau pro-
fonde, à l'embouchure du Mahury.
Crédits ouverts : 792.644,66 F.

4) Aéroports (travaux neufs ou améliorations).

1963	1964
Amélioration des différents aéroports existants en Guyane française. Dépenses : 41.760,10 F.	Etude de l'allongement de la piste de Cayenne-Rochambeau pour permettre l'escale des gros appareils à réaction. V° Plan quadriennal d'équipement. Crédits ouverts : 74.362,49 F.

B. — Social.

Les investissements réalisés en Guyane antérieurement à la mise en œuvre du IV° Plan quadriennal qui s'applique aux années 1962 à 1965 ont porté principalement sur des réalisations à caractère social. C'est ainsi que les équipements sanitaire et scolaire ont atteint un stade comparable à celui des départements métropolitains.

Dépenses : 568.000 F.

Crédits ouverts : 721.719 F.

1) Education (nombre d'écoles ou de classes ouvertes dans l'enseignement : primaire, secondaire, technique, supérieur).

1963	1964
47 écoles primaires, publiques et privées comprenant 192 classes et 7.326 élèves. Dépenses : 162.711,93 F.	Edification de deux groupes scolaires à Cayenne ; la reconstruction et l'agrandissement de l'école des filles de Cayenne ; construction d'une école maternelle à Mirza. 85 % de la population d'âge scolaire est scolarisée ce qui représente l'un des pourcentages les plus élevés du Globe. Crédits ouverts : 600.423,35 F.

2) Santé (hôpitaux, dispensaires, maternités, etc.).

1963	1964
Deux hôpitaux publics d'Etat dont un privé ; l'un à Cayenne de 400 lits, l'autre à Saint-Laurent de 280 lits. Sanatorium hansénien, 120 lits. Dépenses : 1.301.611,58 F.	Reconstruction de l'hôpital de Cayenne. Création d'un laboratoire de virologie. Institut Pasteur de Cayenne. Crédits ouverts : 735.608,16 F.

3) Logement (logements construits).

1963	1964
167 logements terminés dont 13 améliorations de logement. Dépenses : 1.100.000 F.	60 habitations dont 10 logements à deux étages. Crédits ouverts : 2.800.000 F.

4) Equipement collectif (sports et distractions, adduction d'eau, égouts, etc.).

1963	1964
1 vélodrome à Cayenne. Dépenses : 140.000 F.	Le IV° Plan quadriennal prévoit un stade municipal moderne. Par la réalisation de ce plan, la plupart des communes seront dotées de terrains de sports et de « maisons de la culture ». Crédits ouverts : 990.000 F.

IV. — *Résumé des mesures prises en 1963 ou prévues pour 1964 dans le cadre du plan de développement ou du budget d'équipement.*

A. — Agriculture.

1963
—
1° Aménagement des terres basses ; 2° polder Marie-Anne (zone située au Sud-Est de Cayenne, entre le Mahury et l'Approuague, 5.000 hectares de terre basse sont en cours d'aménagement), Travaux d'infrastructure hydraulique. La production agricole de 1963 début 1964 est estimée à : 20.000 tonnes de canne à sucre ; 17.000 tonnes de tubercules divers ; 1.500 tonnes de bananes ; 2.800 tonnes de cultures fourragères ; 250 tonnes de riz ; 300 tonnes de maïs.
Dépenses : 1.448.799 F.

1964
—
Plusieurs projets actuellement à l'étude ou en cours de réalisation doivent d'ici quelques années transformer l'économie agricole de la Guyane.

Crédits ouverts : 3.842.120,52 F.

B. — Industrie.

1963
—
Mise en exploitation d'un gisement de bauxite (montagnes de Kaw, montagne Cacao). Gisement de bauxite du massif Decou-Decou, réserves estimées à 10 millions de tonnes.
Dépenses : 900.000 F.

1964
—
Développement de l'exploitation minière (or et bauxite). Industrie de la pêche, Nombreux débouchés : U. S. A., France, Marché commun, modernisation équipement actuel du secteur de la pêche.
Crédit ouverts : 1.300.000 F.

Entreprises ouvertes :

1963
—
Nombre d'entreprise : 15.
Emplois fournis :
1° Personnel encadrement ;
2° Ouvriers ;
3° Manœuvres.

1964
—
Nombre d'entreprises : 20.
Emplois fournis :
1° Personnel encadrement ;
2° Ouvriers ;
3° Manœuvres.

C. — Commerce.

1963
—
Développement du réseau routier qui comprend actuellement 273 km de routes nationales et 252 km de chemins départementaux.
Dépenses : 798.667 F.

1964
—
Constitution du deuxième chaînon guyanais de la route panaméricaine. Développer le tourisme. Achever la liaison des centres économiques principaux.
Crédits ouverts : 904.955 F.

E. — Tourisme.

1963	1964
Syndicat d'initiative de Cayenne. Publi- cité du S. I. T. O.	Améliorer l'infrastructure d'accueil du département afin de favoriser le tou- risme frontalier et le grand tourisme ; construction de motels et bungalows ; construction de gîtes d'étapes ; équipe- ment de certaines plages. P. S. — Indépendamment de ces considé- rations particulières, il convient en outre de noter que la naissance du tourisme dans le département rencontre actuellement des conditions extrême- ment favorables qui seront dans un proche avenir accrues.
<i>Dépenses</i> : 181.000 F.	<i>Crédits ouverts</i> : 305.000 F.

F. — Dépenses totales sur fonds publics au titre du programme de dévelop-
pement.

1963	1964
<i>Dépenses</i> : 181.000 F.	<i>Crédits ouverts</i> : 305.000 F.

III. — LE SERVICE MILITAIRE ADAPTE

Les moyens de formation professionnelle de chacun des départements que nous avons visités sont complétés par l'institution du service militaire adapté. Jusqu'au moment où ce service a été instauré, les jeunes gens des trois départements français d'Amérique n'accomplissaient pas d'obligations militaires. Ils étaient recensés, incorporés, puis placés immédiatement dans la position de « congé budgétaire ». Un petit nombre d'entre eux seulement (10 % de l'effectif de chaque contingent) accomplissait effectivement ses obligations militaires dans les unités stationnées aux Antilles et en Guyane. Un courant d'engagements volontaires s'était par ailleurs établi, qui portait sur environ 500 hommes par an, dirigés pratiquement vers la Métropole.

Au total, sur un contingent de l'ordre de 5.000 hommes (réparti environ par moitié entre la Guadeloupe et la Martinique, l'apport de la Guyane ne représentant qu'un effectif de 200), un millier de jeunes gens servaient, soit comme appelés, soit comme engagés.

Cette situation était défavorable à la majorité des jeunes gens et aux départements eux-mêmes : laissant sur le marché du travail un nombre important de jeunes qui trouvaient difficilement à s'employer, elle n'assurait pas leur formation civique, morale et physique.

La décision de principe de créer le service militaire adapté a été prise en décembre 1960. Ce service militaire a pour mission :

— d'incorporer aux Antilles et en Guyane une partie du contingent local placé antérieurement en congé budgétaire ;

— de donner aux militaires du contingent une réimprégnation scolaire et une préformation professionnelle, rendues nécessaires par l'insuffisance de leurs connaissances au niveau de l'enseignement primaire et technique.

— de réaliser au profit des collectivités locales certains travaux : habitat, routes, chemins vicinaux et infrastructure agricole.

Les crédits initiaux furent votés par le Parlement dans une loi de finances rectificative de juillet 1961 et dans la loi de finances pour 1962.

Les premiers cadres arrivèrent aux Antilles et en Guyane en décembre 1961. Dans le courant de l'année 1962, les camps étaient montés par la main-d'œuvre militaire, le matériel arrivait, et des recrues du contingent local étaient incorporées. Les travaux commençaient dans chacun des trois départements dans la deuxième partie de l'année 1962.

Le Service militaire adapté comprend 2.660 recrues, dont 460 métropolitains, 101 officiers, 300 sous-officiers ; l'organisme central du Service militaire adapté, placé sous l'autorité du Ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, prépare et gère le budget, coordonne l'action avec le Ministère des Armées et vérifie les projets de travaux ; le colonel commandant le S. M. A. assure la mise en œuvre des unités, en liaison avec les préfets qui proposent les travaux à exécuter.

Le 1^{er} bataillon du S. M. A. est implanté en Martinique, le 2^e en Guadeloupe et le 3^e en Guyane ; dans ce dernier département a été édifié, à Saint-Jean-du-Maroni, le Groupement du Centre de formation professionnelle.

Voici l'énumération de travaux exécutés ou en cours :

MARTINIQUE. — 1^{er} Bataillon du S. M. A.

Chantier du Carbet. — Exécution de terrassements pour la construction d'une route de desserte du lotissement du Gros-Coulirou et pour la construction d'une piscine au stade municipal de la commune de Carbet. Chantier exécuté en 1963.

Chantier de Morne-Calebasse. — Construction de 19 logements économiques et familiaux de type F 3 à Fort-de-France. Chantier exécuté en 1963.

Chantier du François. — Remblaiement d'un marécage par arasement d'un morne pour aménager l'emplacement où sera construit un collège d'enseignement général. Chantier ouvert en mai 1963, interrompu en 1963, repris en 1965.

Chantier du Morne-Rouge. — 8 kilomètres de route dans la montagne et la forêt pour assurer le désenclavement de 300 hectares de terres destinées à des cultures riches (ananas). Chantier très difficile ouvert en octobre 1962, interrompu en février 1964 et repris début 1965.

Chantier de la Télévision — piste Galocha — Morne-Bigot. — Construction d'une piste d'accès à l'antenne d'émission de T. V. de Morne-Bigot, à partir de l'école de Galocha. Chantier exécuté en 1964 (5 mai au 28 octobre).

Chantier du Diamant. — Construction d'une route touristique de 8 kilomètres en corniche entaillée dans un morne rocheux. Chantier ouvert en juin 1963, terminé début 1965.

Chantier du lotissement Sainte-Anne. — Construction de 30 logements au bénéfice de la S. I. A. G. Chantier ouvert mi-1964, interrompu en septembre 1964 et repris début 1965.

Chantier de l'ensemble Briant-Godissard. — Exécution de 32.000 mètres cubes de terrassement pour la réalisation d'un stade omnisports, d'une route d'accès et d'une plate-forme à la Cité Briant-Godissard, à Fort-de-France. Début du chantier : 1965.

GUADELOUPE. — 2^e Bataillon du S. M. A.

Chantier du Cocoyer. — Construction de 10 logements pour le compte de la S. A. T. E. C. Chantier exécuté en 1963.

Chantier de Sapotille. — Doublement de la R. N. n° 1 entre Gourbeyre et Trou-aux-Chiens (10 kilomètres). Chantier très difficile ouvert en juillet 1963, qui se poursuit en 1965.

Lotissement de Longueteau. — Aménagement d'une zone de lotissement rural au profit de la S. A. T. E. C avec construction de routes et chemins d'exploitation, déboisements et défrichements. Chantier ouvert en 1964, se poursuit en 1965.

Terrain d'aviation des Saintes. — En 1965, poursuite des études pour la construction dans la plus grande île des Saintes d'une piste de 600 mètres de long. Le chantier sera ouvert en 1966.

Rectification de la R. N. n° 1 dans la région de Sainte-Marie. — Le budget S. M. A. finance pour 400.000 francs en 1966 une rectification de la R. N. n° 1 dans la région de Sainte-Marie, entre le P. K. 35,890 et 36,670. Travaux exécutés à l'entreprise.

GUYANE. — 3^e Bataillon du S. M. A.

Route de Tonate à Port-Inini (pont des Cascades). — Ce très important chantier de construction d'une route de 34 kilomètres permettra d'éviter le bac de Macouria à la sortie de Cayenne. Le chantier, ouvert en juin 1962, sera terminé fin 1965. Ce projet est mené en liaison avec la création envisagée à Kourou de la base pour engins spatiaux.

Route du Galion en direction de Regina. — Ce très important chantier ouvert en mars 1963 pour la construction d'un itinéraire routier reliant Cayenne à la région de Regina a dû être interrompu en 1964, compte tenu de la priorité qui a été donnée à la construction de la route Tonate à Pont-des-Cascades. Il sera repris début 1966.

*
* *

Sur les chantiers-écoles, au sein des bataillons, les rudiments d'un métier (conducteurs de camions, de tracteurs, de bulldozers, mécaniciens, etc.) sont inculqués aux recrues, après qu'elles aient reçu une formation militaire de base, assortie de cours de rattrapage scolaire.

Nous avons vu ces chantiers à l'œuvre, notamment en Martinique, et nous avons été frappés à la fois par l'ampleur des réalisations et l'esprit dans lequel elles ont été obtenues, cadres et troupes se donnant à leur tâche avec entrain et efficacité.

Au Centre de Saint-Jean-du-Maroni sont accueillis les meilleurs éléments, qui y reçoivent une formation professionnelle sanctionnée par la délivrance d'un diplôme.

Nous avons visité ce centre, qui nous a causé la meilleure impression ; nous avons constaté avec satisfaction son excellent fonctionnement. Les stagiaires, pour y être admis, doivent répondre à des normes fixées par le Ministère du Travail et déterminées par tests. Ils reçoivent au préalable une formation militaire commune de base dans un des bataillons de travaux du S. M. A. et complètent ensuite leur instruction militaire pendant le stage.

L'enseignement est dispensé suivant les progressions édictées par l'Association nationale interprofessionnelle pour la Formation rationnelle de la Main-d'Œuvre (A. N. I. F. R. M. O.).

Les examens de fin de stage comportent, pour ceux des stagiaires qui les subissent avec succès, la délivrance du diplôme de F. P. A.

Les examinateurs civils ont été favorablement impressionnés par la qualité de la formation professionnelle obtenue. Pour 1965, 11 sections de 15 stagiaires chacune fonctionnent ou vont ouvrir dans les mois à venir, à savoir :

Peinture en bâtiment ;

Menuiserie ;

Plomberie ;

Serrurerie ;

Electricité ;

Bâtiment ;

Béton armé ;

Carrelage ;

Réparation auto ;

Tôlerie ;

Chaudronnerie.

Le personnel actuel de ce groupement se compose de 13 officiers, 45 sous-officiers, 443 hommes de troupe.

Les moniteurs sont de jeunes métropolitains, engagés pour deux ans, formés au Centre militaire de Formation professionnelle de Fontenay-le-Comte et ayant suivi un stage pédagogique à l'Institut national de Formation professionnelle, à Paris.

Le placement des recrues issues des compagnies de travaux, qui n'ont reçu qu'une préformation, est, lui, plus malaisé. Il serait souhaitable que la formation de ces recrues puisse être achevée dans les centres civils de F. P. A., afin que soit facilité leur placement en liaison avec les organismes départementaux du travail, les entreprises et le B.U.M.I.D.O.M.

Ainsi, le S. M. A. permettrait aux Martiniquais et aux Guadeloupéens d'élever leur niveau de vie en occupant un emploi spécialisé dans leur département et, éventuellement, de préparer la migration de certains d'entre eux, indépendamment des mesures prises sur place pour accroître l'emploi de la main-d'œuvre. Ils auront en outre acquis une formation qui les préparera aux disciplines de la vie sociale ; ce ne sera pas un des moindres mérites du S. M. A. auprès de cette population antillaise.

IV. — L'ACCUEIL DES IMMIGRANTS EN METROPOLE

La migration de nos compatriotes antillais vers la Métropole est facilitée par le Bureau pour le Développement des Migrations intéressant les Départements d'Outre-Mer (B. U. M. I. D. O. M.), société d'Etat créée par un arrêté en date du 26 avril 1961 ; conçue dans une perspective de promotion sociale, elle a pour but de réduire les incidences de la surpopulation. La quasi-totalité des migrants est âgée de dix-huit à trente ans.

Le B. U. M. I. D. O. M. apporte une aide tant à des volontaires susceptibles de recevoir en Métropole une formation professionnelle ou un complément de formation professionnelle qu'à des travailleurs spécialisés ou qualifiés qui ne trouvent pas un emploi à plein temps ou suffisamment rémunéré dans leur département d'origine.

Le migrant éventuel passe, avant son départ, un examen psychotechnique, un examen médical et il est informé des possibilités de formation qui peuvent lui être ouvertes. Le B. U. M. I. D. O. M., qui prend à sa charge le prix du voyage et verse au partant une indemnité d'équipement, le place alors dans un établissement de formation professionnelle en Métropole.

Accueilli à son arrivée par l'échelon métropolitain du B. U. M. I. D. O. M., qui assure son transit et son hébergement, le migrant est dirigé vers l'établissement de formation qui doit le recevoir.

La période transitoire de formation professionnelle lui permet de s'adapter à la vie métropolitaine.

Le B. U. M. I. D. O. M. aide également le migrant établi en Métropole qui désire y faire venir sa famille. L'intéressé doit cependant pouvoir loger les arrivants et contribuer au paiement des passages.

Pour favoriser l'adaptation des migrants à la vie métropolitaine, le B. U. M. I. D. O. M. a conclu un accord avec le C. A. S. O. D. O. M. (Comité d'Action sociale en faveur des originaires des Départements d'Outre-Mer en Métropole), qui apporte notamment les concours sociaux nécessaires ; le B. U. M. I. D. O. M. facilite la création de foyers antillais, restituant aux migrants un cadre

familier, dans lequel ils peuvent se réunir ; le problème du logement est un de ceux qui doit être examiné avec le plus d'attention ; il constitue une des difficultés de la migration : des appartements H.L.M. ont été mis à la disposition du B.U.M.I.D.O.M. et des conventions passées avec des sociétés H.L.M. permettront d'attribuer des appartements aux familles de migrants.

Un déséquilibre est actuellement constaté, dans la population migrante, au profit du sexe masculin ; il sera nécessaire d'atténuer ce déséquilibre en accomplissant un effort en faveur de la préformation professionnelle féminine. D'ores et déjà a été créé un centre de préformation féminine dans la banlieue parisienne qui accroîtra les possibilités de placement.

Cette politique de migration a permis d'atteindre dès maintenant des résultats appréciables, mais nous pensons qu'elle ne doit être mise en œuvre qu'après un examen très serré des possibilités de développement de l'emploi local, étant donné les problèmes que pose la migration, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif.

Le développement du courant migratoire antillais doit rester mesuré pour ne pas vider les départements intéressés de leurs éléments les plus actifs et les plus entreprenants et ne pas freiner leur essor économique.

Le nombre des Antillais venus en Métropole grâce au B. U. M. I. D. O. M. est en croissance constante : de 1.000 en 1962, l'effectif est passé à 2.000 en 1963 ; il devrait se stabiliser à un niveau de l'ordre de 5.000 par an. Il serait souhaitable que ces immigrants ne soient pas coupés de leur famille de façon définitive ; à cette fin, l'instauration de mesures telles qu'un système de prêts pour le financement des voyages vers le département d'origine est à encourager.

*

* *

En métropole la formation professionnelle des adultes originaires des Départements d'Outre-mer est assurée essentiellement de la façon suivante :

1° Le contingent de stagiaires admis dans les centres de F. P. A. métropolitains qui était fixé pour l'ensemble des quatre Départements d'Outre-Mer à 730 pour le programme 1963, à 1.000 pour

le programme 1964, a été porté à 2.000 pour le programme 1965. La répartition de ce dernier contingent a été laissée aux soins du Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer, compte tenu des besoins à satisfaire.

En 1964, le nombre de stagiaires formés en métropole a été de 379 Guadeloupéens, 334 Martiniquais et 2 Guyanais.

Les frais relatifs à l'examen psychotechnique, au transport, à l'accueil en métropole et à l'indemnisation de ces stagiaires sont supportés par le Ministère d'Etat chargé des Départements d'Outre-Mer (B. U. M. I. D' O. M. : Bureau pour le développement des migrations intéressant les Départements d'Outre-Mer).

2° Les stagiaires à la F. P. A. originaires des Départements d'Outre-Mer sont également accueillis dans deux centres adaptés :

— *Alençon*, géré par le Ministère des Armées et comprenant 17 sections (15 métaux et 2 bâtiment).

— *Fontenay-le-Comte*, géré par le Ministère d'Etat chargé des Départements d'Outre-Mer et comprenant 16 sections (bâtiment). Un crédit de 4 millions est inscrit pour ce centre au titre des dépenses d'investissement au budget du Ministère du Travail, en vue de la création de 12 sections nouvelles dont les spécialités restent à déterminer en fonction des besoins.

Cette formation professionnelle en métropole, près du futur milieu d'emploi permet au migrant de s'adapter progressivement au genre de vie qu'il est appelé à mener et de se préparer à l'environnement technologique et psychologique qui sera le sien ; étant donné les difficultés que pose le problème de la migration tant sur le plan individuel que sur le plan collectif, nous estimons qu'une politique d'émigration ne doit être mise en œuvre qu'après un examen très serré des possibilités de développement de l'emploi sur le plan local. Cette politique doit en tout cas être précédée d'une préformation locale, comportant un rappel de l'enseignement scolaire, une préparation technique et une initiation à la vie métropolitaine. Il faut en outre veiller à ce que le départ des travailleurs ne soit pas nuisible au développement de l'économie locale.

V. — LES MOYENS DE REALISATION DU DEVELOPPEMENT

Afin d'assurer un équilibre de l'emploi satisfaisant, l'économie des Départements d'Outre-Mer doit être assise sur des fondements assurant une croissance fondée sur les ressources locales. La politique de croissance doit être plus accentuée que celle de la métropole, pour tenir compte de la démographie en expansion rapide.

A. — Moyens de réalisation.

1° MOYENS FINANCIERS

Les instruments financiers du plan sont : le Fonds d'investissement des Départements d'Outre-Mer (F. I. D. O. M.), alimenté chaque année sur le budget de l'Etat, et la Caisse centrale de coopération économique, banque publique de développement, habilitée à consentir des prêts d'équipement à long terme.

La répartition des crédits du F. I. D. O. M. fait l'objet de décisions d'un Comité directeur que préside le Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer, et où siègent parmi les membres du Parlement, des députés et des sénateurs élus par les Départements d'Outre-Mer.

Depuis 1959 les subventions du F. I. D. O. M. se répartissent entre une section centrale et une section locale.

La section centrale groupe les opérations qui s'exécutent sur le domaine de l'Etat ou qui présentent un caractère d'intérêt général. Ces opérations sont étudiées par les services administratifs compétents et, spécialement, par le Ministère d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer. Elles sont soumises par ce Ministère à l'approbation du Comité directeur du F. I. D. O. M., après avis des Conseils généraux des départements.

La section locale groupe les opérations d'intérêt départemental et communal, qui relèvent de la compétence des collectivités locales. Le Comité directeur du F. I. D. O. M. fixe seulement des plafonds aux crédits de cette section. Les opérations elles-mêmes sont étu-

diées par les services départementaux compétents et délibérées, dans chaque département, par le Conseil général, sur la proposition du Préfet.

Des crédits sont également ouverts au budget des différents ministères pour les opérations d'équipement à effectuer dans les départements.

En outre, les départements français d'Amérique peuvent recourir au *Fonds européen de développement* (F.E.D.O.M.).

Les pouvoirs publics participent également au financement de l'équipement des entreprises agricoles, de la pêche et des petites entreprises industrielles par l'intermédiaire des organismes semi-publics que sont les *caisses de crédit agricole* instituées dans chaque département et la *Société d'assistance technique et de crédit* dont le capital a été constitué par l'Etat.

La mobilisation des encaisses et des épargnes privées est assurée par plusieurs banques qui ont leur siège dans les départements ou constituent des succursales d'établissement de crédit de la métropole. Ces banques jouent un grand rôle dans le financement des opérations d'importation et d'exportation et dans le financement de la campagne agricole en consentant aux producteurs des avances sur leurs récoltes. Elles peuvent présenter leurs effets à court terme au réescompte de l'Institut d'émission des Départements d'Outre-Mer à un taux sensiblement inférieur à celui pratiqué en métropole par la Banque de France.

L'Institut d'émission assure ainsi pour les départements français d'Amérique, la mission de contrôle et de régularisation du crédit généralement impartie aux banques centrales.

Enfin, pour assurer la mobilisation plus complète de l'épargne privée, évaluée annuellement à environ 10 à 12 millions de nouveaux francs pour les trois départements (1) et susciter les apports de capitaux extérieurs, une société de développement régional a été récemment constituée. Cette société dispose déjà d'un capital de 3,5 millions de francs qui sera augmenté prochainement.

2° MOYENS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

De nombreux organismes participent à l'élaboration et à l'exécution du plan de développement des départements français d'Amérique.

(1) Epargne brute, comprenant la part affectée aux amortissements du capital fixe.

a) *Centres de recherches.*

Les principaux centres de recherche sont :

— l'Institut français d'Amérique tropicale (I. F. A. T.), implanté à la Guyane qui poursuit des études dans des domaines très divers tels que la géologie, l'étude des sols, l'océanographie, la botanique. En coopération avec l'Institut géographique national, il est chargé de dresser la carte géologique de la Guyane ;

— l'Institut français de recherches fruitières d'outre-mer (Ifac), implanté plus particulièrement à la Martinique et à la Guadeloupe, qui poursuit en particulier des recherches approfondies sur la banane ;

— l'Institut français du café et du cacao, implanté à la Martinique et à la Guadeloupe ;

— le Centre technique de la canne à sucre, installé à la Martinique et à la Guadeloupe ;

— le Bureau de recherches géologique et minière implanté en Guyane française.

En outre, les départements français d'Amérique bénéficient du concours de la plupart des grands centres de recherche de la métropole, et notamment de l'Institut national de recherche agronomique (I. N. R. A.) et de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes qui sont représentés aux Antilles françaises.

Dans le domaine de la statistique et des études économiques, les travaux sont effectués tant par les services locaux des préfectures que par l'Institut national de la statistique ou par des organismes semi-publics tels que la Société d'études pour le développement économique et social.

b) *Organismes spécialisés.*

D'autre part, des organismes ont été spécialement constitués en vue de promouvoir le développement. Les plus importants sont :

La Société d'assistance technique et de crédit (S. A. T. E. C.) dont le capital a été fourni par l'Etat et qui est contrôlée par l'Administration, mais qui fonctionne selon les principes d'une société privée.

Cette société a pour objet :

- le développement de la production : agriculture, pêche, industrie légère, artisanat ;
- l'amélioration de l'habitat et de l'équipement familial et professionnel.

A cet effet, la société peut :

- réaliser des opérations de crédit ;
- effectuer des opérations d'assistance technique ;
- appuyer l'action d'organismes spécialisés, notamment les sociétés coopératives ;
- effectuer toutes études et tous travaux de caractère économique et social, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières.

L'originalité de la S. A. T. E. C. est d'avoir joint le crédit et l'assistance technique.

En matière agricole son action s'exerce par l'intermédiaire de groupements à caractère coopératif, les sociétés d'intérêt collectif agricoles (S. I. C. A.) dont elle a suscité la création et dont, par ses agents, elle anime les activités.

Ces S. I. C. A., dont le rayon ne dépasse pas celui d'une commune rurale, ont été multipliés dans les trois départements. Ils ont pour objectif :

- de renforcer l'organisation professionnelle des petits producteurs ;
- d'accroître la productivité des petites exploitations ;
- d'amorcer la transformation des circuits commerciaux ;
- de participer à l'évolution des structures agraires et à l'aménagement des zones régionales.

Dans le domaine de la pêche, la S. A. T. E. C. a provoqué la création dans chaque département d'une société d'intérêt collectif suivant des principes analogues à ceux adoptés pour les S. I. C. A.

Ces sociétés à caractère coopératif sont, non seulement des organismes d'approvisionnement (matériel et engins de pêche), mais aussi des groupements professionnels qui permettent aux pêcheurs d'étudier ensemble leurs problèmes communs et d'adopter les mesures propres à servir leurs intérêts.

Tout en aidant ces sociétés par ses conseils, la S. A. T. E. C. a permis à leurs adhérents d'améliorer leurs canots de pêche et de s'équiper en matériel moderne (moteurs hors-bord, filets nylon, etc.).

La S. A. T. E. C. a également commencé l'installation d'un réseau de chambres froides afin d'assurer le stockage et la conservation du poisson et, par ce moyen, contribuer à la régularisation des cours.

En matière industrielle, la S. A. T. E. C. a constitué à son siège un bureau d'étude de développement industriel, prolongé d'un groupe de travail d'experts consultants. Ce bureau peut entreprendre l'étude systématique des marchés et des industries à créer ou à développer. Les projets particuliers comportant des demandes de prêt lui sont soumis.

En ce qui concerne le crédit, la S. A. T. E. C. peut financer seule ou conjointement avec d'autres établissements financiers les investissements nécessaires.

Enfin, elle peut apporter son assistance technique sur le plan de l'organisation financière des entreprises (notamment la comptabilité) et offrir aux chefs d'entreprises la possibilité d'effectuer des stages de direction.

En matière artisanale, les principes généraux d'intervention de la S. A. T. E. C. sont les mêmes que dans ses autres activités :

— actions individuelles sur les entreprises artisanales par des moniteurs, des experts et assistants techniques pour améliorer la productivité ;

— aides financières par des prêts d'équipement et d'approvisionnement ;

— organisation de groupements coopératifs pour améliorer les conditions de production et surtout de commercialisation ;

— formation professionnelle.

Une cité artisanale a été créée à Fort-de-France (Martinique) pour mettre à la disposition d'environ 300 artisans des installations modernes. Un centre de métiers d'art antillais a été également établi en Martinique pour mettre au point, dans la perspective d'un développement du tourisme et en vue de l'exportation, la production artisanale d'objets inspirés des éléments culturels et folkloriques antillais.

En matière d'habitat populaire, la S. A. T. E. C. a contribué, par ses techniciens et l'octroi des crédits à l'amélioration de l'habitat existant, à la construction de logements ruraux et à l'établissement de lotissements populaires pour petites et moyennes agglomérations.

Des types de logements très économiques ont été mis au point dans les trois départements. Ces types de logements réalisés par des équipes d'artisans locaux reviennent à moins de 200 F le mètre carré. La charge financière mensuelle pour les occupants n'excède pas 50 F. L'apport personnel exigé, variant avec les charges de famille, représente de 6 à 15 % du prix du logement. Des primes importantes sont accordées par l'Etat.

Les Offices du tourisme, installés dans chacun des trois départements, jouent un rôle primordial en matière de publicité et de promotion de l'industrie touristique.

Des groupements ont également été constitués en vue d'organiser et de faciliter l'exportation de certains produits présentant une grande importance pour l'économie des départements français d'Amérique.

Il en est ainsi du Comité des Rhums (Coderhum), créé en 1960, qui groupe les producteurs de la Martinique et de la Guadeloupe.

En pratiquant une politique de qualité et de propagande, ce comité a permis de développer de façon très sensible, au cours de ces dernières années, les exportations de rhum vers la France métropolitaine et les pays du Marché commun européen.

En ce qui concerne la production bananière, des sociétés d'intérêt collectif ont été constituées sous le nom de Sicabam en Martinique et de Sicapeb en Guadeloupe.

Leur objet est d'effectuer et de faciliter toutes les opérations concernant l'organisation de la production, l'emballage, le conditionnement, la manutention, le transit, le transport et l'exportation des bananes vers le marché français métropolitain et les marchés étrangers.

Ces sociétés groupent 80 % des planteurs des Antilles françaises. Une des réalisations les plus spectaculaires a été la conclusion avec les transporteurs d'un contrat de fret unique qui a permis de réduire d'environ 10 % les coûts de transport et de simplifier les opérations.

*
* *

B. — Les objectifs.

En liaison avec les problèmes de l'emploi, concernés par le V^e Plan, les objectifs sont les suivants :

1° LES ORIENTATIONS PRINCIPALES

Une croissance économique adaptée à la démographie suppose un développement intensif de la production locale, et notamment :

- l'accroissement des productions traditionnelles ;
- la diversification des productions, tant dans le secteur agricole (cultures complémentaires, forêts et pêche) que dans le secteur secondaire (industrialisation) et tertiaire (tourisme) ;
- et par voie de conséquence, une amélioration des conditions de l'emploi.

Elle est également fonction, en Guadeloupe et en Martinique, d'une action en vue de réduire le volume de la population. Cette limitation s'exercera directement, par l'organisation de mouvements migratoires plus intenses que par le passé et, indirectement, par une campagne d'éducation sanitaire destinée à montrer à la population les conséquences dangereuses de la surnatalité et à lui permettre de contrôler les naissances.

2° LES OBJECTIFS PAR SECTEURS

Des progrès sont encore possibles en matière de production agricole, bien que — exception faite de la Guyane — l'exigüité des territoires aptes à la culture limite déjà à moyen terme la croissance que l'on peut attendre de ce secteur en dépit des effets espérés de la réforme foncière. Dès lors, à côté d'une agriculture dont la production, pour certaines spéculations du moins, n'est pas loin de plafonner, la création de nouvelles industries capables de s'ouvrir les marchés extérieurs et l'intensification de la mise en valeur touristique constituent des objectifs prioritaires pour la période couvrant le V^e Plan.

a) *L'agriculture.*

L'agriculture demeurera néanmoins une branche motrice essentielle. C'est pourquoi l'étude de tous les facteurs qui pourront soutenir la croissance constitue une des urgences fondamentales pour les Commissions locales du V^e Plan ; ces facteurs concernent principalement :

— les variations de rendement suivant la situation géographique ou les dimensions de l'exploitation, ainsi que les fluctuations de prix à la production ;

— l'abandon de certaines terres, ou à la mise en culture de terres nouvelles ;

— les résultats et les perspectives d'avenir de la réforme foncière ;

— les problèmes relatifs à la diversification des cultures (recherches et expérimentation préalable, débouchés, organisation de la commercialisation) ;

— la réforme des structures susceptibles d'accroître les rendements à l'hectare (ou la productivité par personne employée) et les enseignements à tirer de l'action menée tant par la Société d'assistance technique et de crédit social d'outre-mer (S. A. T. E. C.) que par les foyers de progrès agricole — problèmes de la mécanisation et de l'emploi ;

— l'organisation économique du marché agricole (groupements de producteurs, comités économiques agricoles, rôle des organisations professionnelles) ;

— l'amélioration de la qualité des produits, leur valorisation (utilisation industrielle des sous-produits), ceux de la main-d'œuvre, de répartition de la récolte en fonction des besoins du marché ;

— l'action sur les circuits de commercialisation ou de distribution ; économies susceptibles d'être réalisées sur le conditionnement, les transports intérieurs et extérieurs, etc. ;

— la doctrine des interventions du F. O. R. M. A. ;

— la politique à suivre en matière d'enseignement et surtout de formation professionnelle agricole des adultes ;

— le fonctionnement des services et organismes publics et parapublics (administration, société d'Etat, S. I. C. A.).

Le développement prévisible des cultures sera essentiellement fonction des débouchés offerts par le marché européen.

Cette expansion est, en particulier, fonction :

— de la croissance de la production du sucre et des autres cultures traditionnelles (bananes, ananas) ;

— de la compatibilité de leur prix de revient par rapport aux mêmes productions des pays concurrents (malgré le lourd handicap de charges salariales supportées par les producteurs des D. O. M.) ;

— des circuits de commercialisation (à l'échelle mondiale, européenne ou française).

Production sucrière.

Les prévisions en matière de consommation, particulièrement sur le marché européen, invitent à prévoir l'expansion de la production sucrière. A l'échelle européenne, la commercialisation sera facilitée si, comme on peut le penser, le règlement sucrier de la Communauté entre en application dans un proche avenir.

A l'échelle mondiale, l'évolution actuelle des cours qui marquent une diminution constante depuis plusieurs mois, après une période de hausse anormale, doit inciter à une certaine prudence en ce qui concerne les débouchés des sucres qui ne pourraient pas être écoulés sur un marché à prix protégé.

L'expansion de la production sucrière est donc envisagée en fonction des conditions naturelles optima de production et en tenant compte essentiellement des problèmes de rentabilité étant observé à cet égard que la compensation des frais d'approche est déjà prévue par le règlement sucrier du Marché commun.

Production bananière.

Le développement de la production bananière dans les années à venir est conditionné principalement par les possibilités effectives d'écoulement sur les pays du Marché commun.

De toute façon, un effort particulier devra être porté sur la recherche de débouchés sur les marchés extérieurs. Ceci suppose une parfaite organisation de la profession, la production de fruits de qualité constante répondant aux normes de conditionnement exigées et un abaissement des prix de revient.

Production d'ananas.

L'avenir de cette production dépend, plus encore que pour la banane, des dispositions qui seront prises dans le cadre de la politique agricole commune. S'il est possible de réserver le marché métropolitain à la production des départements d'outre-mer et, en partie, à celle des Etats africains et malgache jusqu'à la fin de la période transitoire du Marché commun, par contre, au moment de l'application intégrale du Traité de Rome, la production des départements d'outre-mer sera en concurrence sur le marché européen avec celle des pays tiers dont les coûts de revient sont notablement plus bas (îles Hawaï notamment).

Les producteurs des Départements d'Outre-Mer devront mettre à profit la protection assurée pendant la période transitoire pour rechercher, par tous les moyens et en faisant appel aux aides que le F.O.R.M.A. est disposé à leur accorder, une amélioration des structures et une compression des prix de revient.

L'incertitude qui pèse sur les débouchés des spéculations traditionnelles d'exportation doit être une cause d'incitation au *développement des autres activités agricoles.*

Certaines portent sur des produits d'exportation : la forêt — grâce essentiellement à l'exploitation intensive des ressources guyanaises — devrait pouvoir décupler sa production de 1961, année de base pour les comptes économiques, à 1970. En raison des perspectives favorables de la consommation, une reprise pourrait être attendue du cacao aux Antilles et en Guyane, du café en Guadeloupe. Le tabac, les plantes à parfum, le thé, les fleurs devraient concourir également au développement des ventes à l'extérieur.

D'autres concernent surtout les produits destinés à la consommation locale : pour remédier aux insuffisances en protides et faire en sorte que les besoins futurs soient satisfaits sans augmenter les

importations actuelles, l'élevage sous toutes ses formes devrait doubler ou tripler sa production de 1961 à 1970. Par ailleurs, la pêche pourrait connaître un développement très vif, tant par l'amélioration de la pêche côtière artisanale dans les trois départements de la zone Caraïbe, que par le lancement de la pêche industrielle à la crevette en Guyane (celle-ci axée sur l'exportation) et de la pêche en haute mer aux Antilles. Le développement des cultures vivrières est également préconisé pour la consommation locale, et, peut-être aussi, pour les marchés extérieurs.

En dépit des efforts poursuivis, l'agriculture progressera moins vite que les autres secteurs, en raison des difficultés propres à la commercialisation des produits tropicaux et à la limitation des terres disponibles dans les îles.

Pour cette raison, un effort considérable doit être fait dans le domaine de l'industrie et du tourisme; ce qui a amené le groupe d'orientation 1970 des D. O. M. à placer l'industrialisation au centre de ses préoccupations.

b) *Développement industriel.*

Dans les deux départements antillais et en Guyane, les perspectives sont relativement favorables dans le secteur industriel. L'utilisation des matières premières locales, essentiellement d'origine agricole, et le développement d'une industrie pour les besoins locaux et l'exportation, tracent les voies d'une croissance possible.

Deux hypothèses paraissent pouvoir être envisagées : les propositions établies par les missions chargées d'établir le programme d'industrialisation des Antilles pourront être reprises dans le cadre du V^e Plan.

En outre, un certain nombre de « grands projets » proposés par ces missions serait très vraisemblablement réalisé (usine de chaussures, verrerie, raffinage de sucre, panneaux de bagasse, cimenterie, raffinerie de pétrole), dans la mesure cependant où des débouchés suffisants seront ouverts dans le marché régional des Caraïbes, pour assurer la rentabilité des entreprises.

Cette politique d'industrialisation est conditionnée par la mise au point de structures nouvelles d'accueil et de promotion qui doivent être repensées à l'échelon central et local.

c) *Développement du tourisme.*

Un effort important doit porter sur le développement des activités du tourisme et de l'hôtellerie, génératrice d'emplois et « d'exportations invisibles ». Le rythme prévu au IV^e Plan sera, à tout le moins, maintenu, ce qui se traduira par un chiffre de 1.650 chambres à créer en cinq ans. Peut-être sera-t-il possible d'accélérer sensiblement la cadence de ces réalisations ?

L'évolution de l'hôtellerie devrait tendre vers l'hôtel de demi-luxe ou le village de vacances, ce qui permettrait de réduire considérablement le montant des capitaux investis par chambre et d'accélérer les amortissements.

Les prévisions de financement ne devront pas omettre de prendre en compte les dépenses d'infrastructure à la charge des pouvoirs publics ou des investissements privés.

*
* *

Par ailleurs, le développement des deux secteurs suivants d'activités aura des répercussions très importantes sur le taux de la croissance globale :

La branche bâtiment-travaux publics, dont l'activité conditionne aussi bien la réalisation de la plupart des investissements publics que l'exécution de certains équipements privés ;

Les activités commerciales, dont la bonne organisation et le moindre coût commanderont pour partie le maintien de l'équilibre économique général.

*
* *

L'investissement public continuera à jouer un rôle moteur en l'absence d'un volume d'investissement privé suffisant.

Voici des tableaux retraçant la ventilation des crédits du F. I. D. O. M., les engagements de la Caisse centrale en 1964 dans les Départements d'Outre-Mer, les interventions du Fonds européen de développement dans les D. O. M. et enfin le montant des prêts et avances de la Caisse des dépôts et consignations.

Tranche 1965 du F. I. D. O. M.

*Ventilation des crédits du F. I. D. O. M. entre les quatre Départements d'Outre-Mer.
(En milliers de francs.)*

SECTEURS	GUADELOUPE	MARTINIQUE	GUYANE	REUNION	OPERA- TIONS communes aux quatre D. O. M.	TOTAUX	%
I. — Réforme foncière	900	2.355	»	740	»	3.995	
II. — Aide à la production	5.447,5	5.225	4.194	6.660	4.395	25.921,5	43,5
Dont assistance technique	(2.740,5)	(2.950)	(780)	(2.160)	(4.250)	(12.880,5)	
III. — Tourisme	400,5	900	54	300	1.580	3.234,5	
IV. — Industrialisation	»	»	»	»	3.800	3.800	
V. — Recherches	1.008,5	667,9	1.420,6	1.190	865,3	5.152,3	10
VI. — Etudes	255	415	342	920	1.342	3.274	
VII. — Infrastructure économique	8.280	6.205	1.645	10.520	»	26.650	31
VIII. — Equipement social	200	»	5	»	»	205	
IX. — Habitat et urbanisme	2.860	4.105,7	772	3.300	1.480	12.517,7	15
Section centrale.....	19.351,5	19.873,6	8.432,6	23.630	13.462,3	84.750	100
Section locale (1)...	8.000	8.250	4.500	9.250	»	30.000	»
Total général...	27.351,5	28.123,6	12.932,6	32.880	13.462,3	114.750	»

(1) Répartie par les Conseils Généraux, après avis de la Commission locale du F. I. D. O. M., pour les travaux des collectivités locales financés à 100 % par le F. I. D. O. M. (Chemins départementaux et communaux, adductions d'eau, assainissements, équipement hospitalier, dispensaires, etc.).

Engagements de la Caisse centrale en 1964 dans les départements d'outre-mer.

I. — VENTILATION PAR NATURE D'OPÉRATION (en francs)

1. — Prêts aux collectivités et organismes publics :	
Départements	4 948.000
Autres collectivités publiques secondaires.....	6 957.600
Organismes publics (et associations assimilées).....	6 100.000
Total 1.....	18 005.600
2. — Concours aux Sociétés à participations publiques :	
a) Sociétés de crédit :	
— prêts	12 000.000
b) Sociétés immobilières :	
— prêts	57 800.000
— participations	510.000
	58 310.000
c) Sociétés d'énergie électrique :	
— prêts	17 915.000
d) Autres Sociétés à participations publiques :	
— participations	170.000
Total 2.....	88 395.000
3. — Prêts spéciaux à la construction.....	34 561.780
4. — Prêts aux entreprises privées.....	4 950.000
Total général.....	145 912.380

II. — VENTILATION PAR OBJET (en francs)

Crédit agricole, immobilier et social.....	13 600.000
Programmes de construction de logements économiques.....	60 358.000
Prêts spéciaux à la construction (à des particuliers).....	34 561.780
Production d'énergie.....	19 915.000
Equipements publics d'intérêt économique et social.....	12 357.600
Industrie hôtelière et touristique.....	650.000
Industries agricoles, forestières et diverses.....	4 470.000
Total	145 912.380

Interventions du Fonds Européen de Développement dans les D. O. M.

Le Fonds Européen de Développement est intervenu dans les départements d'outre-mer au titre du premier Fonds qui a pris fin en 1964, un certain nombre d'opérations ont fait l'objet de financement, pour un total de 109.700.000 F (plafond Fonds Européen).

La liste en est rappelée ci-après, avec l'indication de l'état d'avancement des projets et le montant approximatif.

Guadeloupe :

Route de sortie Nord de Pointe-à-Pitre (travaux achevés)	1 360.000 F.
Adduction d'eau Pointe-à-Pitre—Gosier, travaux adjugés (adjudication non encore approuvée)	3 730.000
Extension du port de Pointe-à-Pitre (travaux en cours)	11 280.000
Etude de la mangrove (avant-projet) (étude réalisée)	930.000
Adduction d'eau Port-Louis—Petit-Bourg (dossier d'appel d'offres en préparation)	5 050.000

Martinique :

Routes Lamentin-Robert-Trinité (travaux en voie d'achèvement)	9.400.000 F.
Adduction d'eau Nord (côte Atlantique et Caraïbe) (travaux en cours)..	11.400.000
Extension du port de Fort-de-France (dossier d'appel d'offres en prépa- ration)	12.100.000
Etude de la mangrove (avant-projet) étude réalisée	270.000

Guyane :

Route Organabo—Saut-Sabbat—Saint-Laurent (travaux en cours)	9.200.000 F.
---	--------------

En définitive, le pourcentage des montants affectés aux opérations à caractère économique et aux opérations à caractère social s'établit comme suit :

Opérations à caractère économique	68 %
Opérations à caractère social	32 %

D. O. M. Caisse des Dépôts et Consignations (et Caisses d'épargne).

INVESTISSEMENTS DANS LES D. O. M. (PRÊTS ET AVANCES)

En milliers de francs.

Exercice 1963.		Exercice 1964.	
<i>I. — Guadeloupe.</i>		<i>I. — Guadeloupe.</i>	
Prêts directs.....	12.750	Prêts directs.....	8.700
Caisse d'épargne.....	864	(y compris 6.500 pour la création d'un centre sucrier au domaine de Grande Anse).	
	<u>13.614</u>	Caisse d'épargne.....	815
			<u>9.515</u>
<i>II. — Martinique.</i>		<i>II. — Martinique.</i>	
Prêts directs.....	2.371	Prêts directs.....	6.857
Caisse d'épargne.....	1.555	(dont impôt de 5.410 pour la voirie départe- mentale).	
	<u>3.926</u>	Caisse d'épargne.....	1.011
			<u>7.868</u>
<i>III. — Guyane.</i>		<i>III. — Guyane.</i>	
Prêts directs.....	80	Caisse d'épargne.....	120
Caisse d'épargne.....	>		
	<u>80</u>		
<i>IV. — Réunion.</i>		<i>IV. — Réunion.</i>	
Prêts directs.....	78	Prêts directs.....	6.063
Caisse d'épargne.....	580	(principalement voirie et équipement sco- laire).	
	<u>658</u>	Caisse d'épargne.....	1.472
Total pour les 4 D. O. M...	18.278		<u>7.535</u>
		Total pour les 4 D. O. M...	25.038

Voici enfin un bilan des mesures d'aide à l'industrie :

**Industries ayant reçu une prime d'équipement dans les départements de la Martinique,
de la Guadeloupe et Guyane.**

1962

Investissements : 2.213.170 F.	
Primes : 389.936 F.	
Emplois : 217.	
Investissement par emploi créé.....	18.000 F.
Prime par emploi créé.....	2.886 F.
Rapport général prime/investissement : 16,04 %.	

1963

Investissements : 18.647.395 F.	
Primes : 1.422.795 F.	
Emplois : 647.	
Investissement par emploi créé.....	33.380 F.
Prime par emploi créé.....	3.516 F.
Rapport général prime/investissement : 10,53 %.	

1964

Investissements : 22.566.980 F.	
Primes : 2.919.230 F.	
Emplois : 470.	
Investissement par emploi créé.....	42.875 F.
Prime par emploi créé.....	5.540 F.
Pourcentage prime/investissement : 12,92 %.	

NOTA. — Ces chiffres ne tiennent compte que des investissements industriels car les investissements commerciaux ont été déduits du total.

Le chiffre moyen de 25.000 F retenu par différentes statistiques pour la création d'emploi est largement dépassé.

VI. — LE REGIME FISCAL DES D. O. M. LES AVANTAGES FINANCIERS ET FISCAUX AU PROFIT DES INVESTISSEMENTS

En liaison avec les problèmes de l'emploi et du développement, il a semblé utile de rappeler dans ce rapport les dispositions relatives au régime fiscal des D. O. M. ainsi que les avantages financiers dont pourront bénéficier les investisseurs.

A. — Le régime fiscal des D. O. M.

Le régime fiscal en vigueur en France métropolitaine a été introduit dans les Départements d'Outre-Mer par une série de décrets du 27 décembre 1947 et du 30 mars 1948, pris en application de l'article 2 de la loi du 19 mars 1946 qui a donné à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion le statut de départements français.

Toutefois, une série d'aménagements a été apportée à ce régime général pour tenir compte de la situation particulière de ces départements. Ces aménagements ont tenu essentiellement à :

— prévoir des allègements du taux d'un certain nombre d'impôts et taxes par rapport au taux métropolitain et dans certains cas, accorder une exonération totale. Ces mesures ont pour effet de compenser les charges résultant de l'éloignement (cas des impôts indirects) ou d'apporter une amélioration aux conditions générales de la vie locale (cas des impôts directs) ;

— instituer un régime d'exonérations fiscales lié à un agrément administratif préalable en vue de promouvoir le développement économique et social de ces départements ;

— maintenir certaines taxes du régime ancien (cas de l'octroi de mer qui constitue la principale ressource des collectivités locales).

Les principales mesures d'adaptation peuvent être succinctement analysées comme suit :

I. — ALLÈGEMENTS PAR RAPPORT AU RÉGIME GÉNÉRAL

Par rapport à la métropole, les réductions de taux applicables aux principaux impôts sont les suivantes :

1° *Impôts directs.*

a) Impôt sur le revenu des personnes physiques, taxe complémentaire, versement forfaitaire :

— réduction de 30 % dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion ;

— réduction de 40 % dans le département de la Guyane.

b) Impôt sur les sociétés : réduction de 25 % en Guadeloupe, Martinique et Réunion et de 33 % en Guyane.

2° *Impôts indirects.*

a) Taxe à la valeur ajoutée :

— réduction de 40 % pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion ;

— la T. V. A. n'est pas appliquée actuellement en Guyane ;

— l'assiette de la T. V. A. ne comprend pas les frais d'acheminement entre les ports français de départ et de destination, qu'il s'agisse de transport de la Métropole vers les Départements d'Outre-Mer ou inversement ;

— un certain nombre de matières premières ou produits sont provisoirement exonérés de T. V. A. (essentiellement matériaux de construction, gros matériels d'équipement, engrais, matériels d'équipement de l'industrie hôtelière), qu'il s'agisse de marchandises importées ou de fabrication locale.

b) Taxe sur les prestations de services et taxe locale : mêmes conditions d'application qu'en Métropole.

II. — RÉGIMES SPÉCIAUX LIÉS A L'OCTROI D'UN AGRÉMENT

Textes :

Décret du 13 février 1952 ;

Décret du 25 juin 1958 ;

Décret du 28 juin 1958 ;

Loi du 21 décembre 1960 ;

Décret du 26 février 1964.

Avantages susceptibles d'être accordés à l'occasion de la création ou du développement d'activités considérées comme essentielles pour le développement économique et social des Départements d'Outre-Mer :

— exonération de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, de la taxe complémentaire ou de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices industriels et commerciaux réalisés et réinvestis dans les Départements d'Outre-Mer ;

— extension des avantages ci-dessus aux autres catégories de revenus réalisés dans les D. O. M. et investis sous forme de souscription au capital ou aux emprunts obligataires de sociétés agréées ;

— réduction des droits d'apport pour la constitution de sociétés nouvelles ou l'augmentation de capital de sociétés existantes ; réduction de la retenue à la source sur les distributions de bénéfices effectuées par ces sociétés ;

— exonération de la taxe locale au taux de 8,50 % pour les établissements hôteliers ;

— exonération totale ou partielle de l'impôt sur les sociétés, pour une durée maximum de huit ans, en cas de création de sociétés nouvelles ou d'activités nouvelles par des sociétés existantes ;

— régime fiscal de longue durée prévoyant le paiement du seul impôt sur les sociétés pendant vingt-cinq ans et exonération dudit impôt en cas de réinvestissement dans l'activité agréée (applicable, en pratique, uniquement à la Guyane).

III. — RÉGIME PARTICULIER DES D. O. M.

Il faut citer l'octroi de mer, survivance du régime fiscal antérieur à la départementalisation, qui frappe les marchandises importées à des taux variables selon la nature des produits. Le produit de l'octroi de mer constitue la principale ressource des collectivités locales.

B. — Avantages financiers et fiscaux au profit des investissements.

Un organisme public, la Caisse centrale de coopération économique (C. C. C. E.) et des établissements compétents en matière de crédit agricole et social :

— Caisse nationale de crédit agricole (C. N. C. A.) ;

— Société d'assistance technique du crédit social (S. A. T. E. C.),
ont pour rôle d'assister l'initiative privée au cours de la procédure d'agrément et d'investissement.

AVANTAGES

Les avantages financiers.

Les entreprises agréées bénéficient d'avantages financiers (allocations de prime d'équipement et de prêts), et d'avantages fiscaux (réductions ou exonérations).

L'octroi des différents avantages ne tient pas compte de la nationalité de l'investisseur.

Prime d'équipement

(décret n° 61-623 et arrêté ministériel du 17 juin 1961).

Bénéficiaires. — Toute entreprise française ou étrangère créant ou développant dans les D. O. M. des industries reconnues nécessaires au développement économique et social et entraînant la création d'au moins dix emplois nouveaux permanents et à plein temps pour leurs besoins réels et normaux.

Les investissements doivent être inscrits dans la comptabilité de l'entreprise à un compte d'immobilisation.

Régime de la prime. — La prime peut s'élever jusqu'à 30 % du montant des investissements pris en considération pour son calcul. La prime est versée par tiers sur justifications à fournir par le demandeur. L'organisme payeur est la Caisse centrale de coopération économique.

Décision. — La décision est prise par le Ministre d'Etat chargé des D. O. M., après avis de la Commission centrale. Le taux de la prime est précisé dans le texte d'agrément.

Prêts.

Bénéficiaires. — Les entreprises agréées peuvent solliciter un prêt des organismes de crédit (C. C. C. E., S. A. T. E. C., banques locales). Le concours financier sollicité (prêt plus prime) peut s'élever jusqu'à 50 % du montant des investissements.

Régimes de prêts. — Dans la limite de 50 % du montant des investissements, les entreprises peuvent obtenir :

— des prêts à long terme à taux réduit (5,5 %) avec différé de plusieurs années (C. C. C. E.).

— pour les entreprises hôtelières, des prêts consentis pour une période pouvant aller jusqu'à vingt ans, à un taux de 3,5 % avec différés consentis par la C. C. C. E. en accord avec le ministère de tutelle ;

— le bénéfice du réescompte de l'Institut d'émission des D. O. M. — à un taux privilégié — pour les prêts à moyen terme consentis par les banques privées locales ou les grands établissements bancaires ;

— une société de développement pour la région Antilles-Guyane, et une autre pour la Réunion, sont en voie de constitution. Elles pourront consentir des prêts aux affaires industrielles et prendre des participations à leur capital. Des prêts peuvent être accordés directement par les banques locales.

Les avantages fiscaux.

Régime général.

Il est rappelé que le régime fiscal général des D. O. M. est plus favorable qu'en métropole ; la T. V. A. comporte un abattement de l'ordre de 40 % par rapport à la métropole.

Régimes spéciaux aux D. O. M. (liés à l'octroi d'un agrément).

Tous ces avantages sont accordés par décision de la Commission centrale à Paris après avis de la Commission locale, ou directement par la Commission locale, selon le cas.

A. — Exonération d'impôts sur l'investissement des bénéficiaires industriels et commerciaux (*article 18 du décret n° 52-152 du 13 février 1952 codifié sous l'article 233 bis E du Code général des impôts*).

Les bénéfices industriels ou commerciaux réalisés dans les D. O. M. par les entreprises soumises au régime de l'imposition d'après le bénéfice réel peuvent être exonérés sous les réserves suivantes :

- être réinvestis dans une exploitation dont la création ou l'extension est considérée comme essentielle au développement économique et social des D. O. M. dans la construction de logements ;
- l'agrément de la commission compétente ;
- que les investissements soient effectués dans un délai de deux ans à partir de la clôture de l'exercice au cours duquel les bénéfices auront été réalisés.

La décision est prise :

- par la Commission locale d'agrément :
 - lorsque les bénéfices doivent être réinvestis dans le département où ils ont été réalisés ;
 - lorsque la valeur totale de l'investissement n'excède pas :
 - 300.000 F aux Antilles et 22,5 millions de francs C. F. A. à la Réunion pour l'industrie hôtelière et touristique ; l'industrie sucrière et activités agricoles ; la construction de logements (1) ;
 - 100.000 F aux Antilles et 7,5 millions de francs C. F. A. à la Réunion pour les autres activités.
- par la Commission centrale, sur avis de la Commission locale :
 - lorsque les bénéfices doivent être réinvestis dans un département autre que celui où ils ont été réalisés ;
 - lorsque la valeur d'investissement est supérieure aux sommes limitant la compétence de la Commission locale ;
 - lorsque la Commission locale l'a invitée à décider en son lieu et place.

B. — En faveur des revenus assujettis à l'impôt sur le revenu, investis sur place et dans certaines conditions, mêmes exonérations qu'au paragraphe A ci-dessus.

Un décret du 26 février 1964 étend les exonérations d'impôts prévues au paragraphe A ci-dessus, aux revenus de toute nature

(1) Les entreprises qui construisent ou font construire des immeubles à usage industriel ou commercial peuvent pratiquer dès l'achèvement un amortissement de 25 %.

assujettis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou à la taxe complémentaire dans les D. O. M. et investis dans la souscription :

— soit au capital de sociétés considérées comme essentielles au développement économique et social des D. O. M. ;

— soit aux emprunts obligataires que ces sociétés seraient autorisées à émettre.

C. — Réduction des droits d'apport et de la retenue à la source (sociétés de capitaux) (*article 19 du décret n° 52-152 du 13 février 1952 - Code général des impôts [articles 144 bis, 841 bis, 1344 ter]*).

Bénéficiaires. — Les sociétés anonymes, en commandite par action ou les S. A. R. L. ayant pour objet exclusif l'exercice d'une activité considérée comme essentielle au développement économique et social des D. O. M.,

et sous réserve :

— qu'elles se constituent avant le 1^{er} janvier 1969 ;

— ou qu'avant cette même date, elles procèdent à l'augmentation de leur capital par voie d'apport en espèces ;

— et qu'elles aient obtenu, après avis de la Commission locale, l'agrément de la Commission centrale.

Avantages prévus :

— réduction à 0,25 % du droit de constitution de société ;

— réduction également applicable aux augmentations de capital réalisées par voie d'apport en espèces des sociétés existantes ou à créer ;

— pendant une période de dix ans, réduction du tiers du taux métropolitain (c'est-à-dire 8 %) de la retenue à la source pour la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion, exemption totale pour la Guyane.

D. — Exonération d'impôts sur les sociétés (après agrément) (*article 9 de la loi n° 60-1368 du 21 décembre 1960, codifié sous l'article 208 quater du Code général des impôts*).

Bénéficiaires :

— les sociétés constituées avant le 1^{er} janvier 1969 ;

— les sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés, au titre d'une activité nouvelle entreprise avant le 1^{er} janvier 1969, et sous réserve :

— qu'elles soient considérées comme essentielles au développement économique et social des D. O. M. ;

— qu'elles soient créatrices d'emplois nouveaux ;

— que leur objet et leur programme aient reçu l'agrément de la Commission prévue par l'article 18 du décret du 13 février 1952.

Avantages prévus. — Exonération totale ou partielle de l'impôt pendant huit ans au maximum, du jour du fonctionnement effectif des installations.

E. — Exonération de la taxe locale sur le chiffre d'affaires au taux de 8,50 % (*article 4 du décret du 25 juin 1958, codifié sous l'article 1580, paragraphe 2, du Code général des impôts*).

Bénéficiaires. — Les entreprises hôtelières et touristiques se créant ou effectuant des aménagements permettant de recevoir la clientèle touristique étrangère. L'objet de l'entreprise doit avoir été agréé par la Commission.

Exonération. — Pour quinze ans au maximum de la taxe locale au taux de 8,50 %, si les collectivités locales intéressées ont pris des délibérations concordantes, avec effet après l'exécution des travaux.

L'exonération porte sur tout ou partie des opérations effectuées par ces entreprises.

F. — Exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (T. V. A.) (*article 20 du décret n° 52-152 du 12 janvier 1952, modifié par l'article 3 du décret n° 58-558 du 25 juin 1958, et par l'article 13 de la loi n° 60-1368 du 21 décembre 1960*).

Activités visées. — Importation :

- de matières premières et produits dont la liste est fixée par arrêté du Ministre des Finances et du Ministre d'Etat chargé des D. O. M. (17 juillet 1957) : matériaux de construction, engrais, outillages industriels et agricoles ;
- de matériels d'équipement pour l'industrie hôtelière et touristique (liste fixée par arrêté du 18 décembre 1959 du Ministre des Finances).

Vente et livraison à soi-même des produits de fabrication locale analogue à ceux dont l'importation est exemptée.

Exonération de la T. V. A. — Jusqu'au 31 décembre 1968.

Régime fiscale de longue durée.

Bénéficiaires. — Sociétés de capitaux ayant pour objet soit l'exploitation minière dans les D. O. M., soit, en ce qui concerne la Guyane seulement, les activités agricoles, forestières ou industrielles.

Avantages :

- en pratique, exonération de tout impôt autre que l'impôt sur les sociétés (ce dernier pouvant d'ailleurs faire lui-même l'objet d'une exonération lorsque ces bénéficiaires sont réinvestis dans l'entreprise même ou dans une autre Société ayant une activité similaire) ;
- possibilité d'obtenir, sur décision individuelle du Ministre des Finances, l'exonération des droits de douane sur les importations de matériels d'équipement d'origine étrangère.

VII. — RESUME ET CONCLUSIONS GENERALES

Des efforts restent à accomplir, des difficultés restent à vaincre, mais il est indéniable que, par l'action conjuguée de la planification et de l'apport de capitaux, on assiste à un démarrage de l'économie de nos départements d'Outre-Mer d'Amérique. Certes, nous sommes encore très loin des équilibres souhaitables, qu'ils soient économiques ou sociaux, mais nous avons, au cours de notre mission, saisi combien les problèmes à résoudre étaient appréhendés et cernés ; nous avons senti, chez les autorités responsables, un ferme désir de voir aboutir les transformations nécessaires. Le chemin est encore long, jusqu'aux buts à atteindre, le principal d'entre eux étant sans doute la prise de conscience par toute la population elle-même de ses responsabilités et du rôle qu'elle doit jouer dans la recherche de ces équilibres.

Les solutions à apporter sont évidemment très différentes selon qu'il s'agit des Antilles françaises ou de la Guyane.

*
* *

Concernant les Antilles, deux problèmes sont préoccupants : d'une part, le fait que leur prospérité dépend en très grande partie de cultures d'exportation, canne à sucre et bananes, avec les risques d'effondrement des cours, et, d'autre part, la situation de l'emploi, face à une natalité en expansion rapide. Le retour récent d'une mission de plusieurs de nos collègues de la Commission des Lois, qui ont étudié aux Antilles le problème de la réforme foncière et la situation de l'agriculture nous permettra des conclusions résumées quant à ce secteur de l'économie. Par contre, la situation de l'emploi, avec ses corollaires de la formation professionnelle et de l'industrialisation a tout particulièrement retenu notre attention.

La situation sociale demeure confuse, et une des causes de cette confusion réside dans le fait qu'une bonne partie de la main-d'œuvre trouve mal, ou ne trouve pas à s'employer, par le fait de la surpopulation et de l'absence de débouchés sur le marché du travail.

L'explosion démographique, un des problèmes préoccupants des Antilles, aboutit à un amenuisement progressif du revenu des habitants, à une insuffisance des infrastructures, et à un sous-emploi chronique.

D'après des estimations parisiennes, les chiffres de la population passeraient pour la Guadeloupe (1.780 km²) de 323.450 habitants pour 1965 à 360.450 pour 1970, et pour la Martinique (1.100 km²) de 342.290 pour 1965 à 378.260 pour 1970.

Il s'agit là d'ailleurs d'estimations prospectives, et il est à souligner que les estimations locales sont quelque peu plus modestes.

Le taux de croissance, s'il semble maintenant manifester une légère tendance à la baisse, reste l'un des plus forts du monde, de l'ordre de 3 %, soit quatre fois plus élevé que celui que l'on constate en métropole. Il faut souligner que plus de 50 % de cette population est âgée de moins de 20 ans (33 % pour la France métropolitaine) ; l'excédent annuel des naissances sur les décès est constamment de l'ordre de 8.000 pour chacun des deux départements. Dans l'hypothèse de taux de mortalité et de natalité constants et égaux à ceux des dernières années, la population devrait doubler d'ici 1985. Cependant, on se marie peu et tard, d'où un nombre élevé d'enfants naturels : 49 % des naissances totales, ce chiffre étant de 7 % pour la France continentale. Un tiers des familles a pour chef une femme seule. Sont susceptibles de remédier à la situation présente la constitution normale de la famille, un concours offert à la femme pour son éducation de ménagère et de mère de famille, l'assurance qui lui serait donnée de trouver un emploi assorti d'un salaire normal. L'institution d'une aide au mariage irait également dans ce sens.

Nous tenons à souligner ces faits, afin de situer le cadre dans lequel s'est déroulée notre mission. Il ne nous appartient pas, en effet, de prendre parti dans la politique à mener à l'égard de la natalité. Nous voulons simplement souligner la grande importance numérique des naissances illégitimes. Aussi saluons-nous avec satisfaction la création de foyers de travailleuses familiales, dont la tâche sera d'inciter la femme guadeloupéenne ou martiniquaise à mesurer l'ampleur des problèmes résultant de la surna-

talité. L'urbanisation, l'industrialisation et l'élévation du niveau de vie seraient de nature à faire baisser la courbe de la natalité. En tout état de cause, si des mesures d'ensemble n'étaient pas prises, la pénurie d'emplois qui se manifeste risque de s'accroître dans les prochaines années.

Le IV^e Plan avait déjà posé le problème : mais l'élévation du niveau de vie se trouve freinée par l'accroissement démographique rapide, en sorte que la vie économique et sociale se caractérise par un déséquilibre entre les besoins croissants créés par la pression démographique et les possibilités d'augmentation du revenu global.

Pour la Guadeloupe, la population active potentielle en 1970 sera de 119.000 personnes ; à la fin du IV^e plan, elle est de 96.000 ; il y a donc lieu de prévoir la création, de 1965 à 1970, de 23.000 emplois.

Pour la Martinique, afin d'assurer des emplois aux jeunes gens issus de la vague démographique et qui parviennent à l'âge d'homme, les objectifs avaient été précisés comme suit : la création de 20.000 emplois correspondrait à une stagnation du niveau de vie, et celle de 25.000 emplois devrait permettre une augmentation de ce niveau. Satisfaction ne pourra être donnée que par une accentuation de l'activité économique et par l'émigration, d'où l'importance de la formation professionnelle.

Concernant l'agriculture, le maintien de l'activité générale à un niveau de vie élevé postule, pour ces îles à prédominance agricole, l'intégration de leur production dans le Marché commun, notamment en ce qui concerne la canne à sucre. Il y a là, pour les représentants de notre pays aux négociations qui se mènent, une tâche vitale à mener, sur laquelle nous n'insisterons pas, le rapport de nos collègues de la Commission des Lois relatif à la réforme foncière étant suffisamment explicite à cet égard. Le problème de l'emploi, qui est plus spécifiquement l'objet de nos préoccupations, se caractérise dans le domaine agricole par une stagnation des effectifs envisagés : la mécanisation de la culture de la canne à sucre, que ce soit en matière de coupe ou en matière de transport, entraîne une réduction de main-d'œuvre, mais nous devons souligner que les responsables syndicaux ouvriers qui ont participé à nos séances de travail ne lui sont pas opposés ; cette mécanisation peut être la source d'autres emplois, pour les conducteurs d'engins notamment ; elle sera acceptée par les ouvriers agricoles libérés si des salaires équivalents leur sont offerts dans d'autres

secteurs. En liaison encore avec le problème de l'emploi, nous nous sommes intéressés aux activités de la S. A. T. E. C. (Société d'assistance technique et de crédit).

Les fins recherchées par les activités de la S. A. T. E. C. sont certes à encourager : le défrichement de terrains donnés à la culture, qui permet à des salariés agricoles d'échapper au prolétariat rural en devenant propriétaires, est louable. Encore faudrait-il que l'achat de grands domaines soit fait à des conditions économiques raisonnables, qui tiennent compte des possibilités de rentabilité ; d'autant que le défrichement de la forêt, la construction de chemins ruraux cimentés, la mise en état du sol, entraînent d'importantes mises de fonds au regard du faible nombre de familles installées sur la propriété, et à la charge desquelles il n'est pas possible de mettre les dépenses de l'opération. Devant l'accroissement de la population, il est certes anormal que des terres à vocation culturale soient laissées improductives ou insuffisamment exploitées ; quelques grandes exploitations sont dans ce cas, mais le morcellement doit être envisagé avec précaution. Au moment où il est question d'introduire la mécanisation, il est essentiel de ne pas créer de petites exploitations de dimension non économique. Un accroissement de l'emploi nous semble devoir être recherché dans une plus grande diversité des cultures : l'agriculture est basée essentiellement sur deux ou trois produits d'exportation ; l'écoulement de la production des ananas, notamment, cause aux producteurs et aux conserveries de graves préoccupations, spécialement à la Martinique : les salaires pratiqués en Côte-d'Ivoire, autre gros producteur, sont notablement inférieurs et permettent à ce pays de faire, sur le plan des prix, une vive concurrence à la Martinique. Développement et vulgarisation sont en cours pour la culture du tabac, des fleurs, notamment de l'anthurium, des plantes aromatiques, du caféier et du cacaoyer. Les cultures vivrières et maraîchères sont insuffisantes pour une population en accroissement et rendent nécessaires des importations de denrées alimentaires, qui déséquilibrent la balance commerciale et pourraient être produites sur place. En matière d'élevage, également, des progrès pourraient être constatés et semblent voir le jour : les problèmes techniques de races et de qualité d'herbage sont en voie de solution, les visites que nous avons faites à l'Institut national de la Recherche agronomique ou dans les écoles de progrès agricole nous en ont convaincus. Les problèmes humains consistant à former des éleveurs parmi la population antillaise, qui n'y est pas

naturellement prédisposée, appellent des solutions ; nous avons également enregistré des demandes concernant l'augmentation du nombre des vétérinaires et la construction d'abattoirs modernes.

L'accroissement de l'emploi offert à la population dépend surtout du *développement économique*, qui aurait pour conséquence une augmentation de la masse des salaires distribués, une croissance de la production et du revenu local, une amélioration des niveaux de vie et un accroissement du pourcentage de la population vivant dans les centres urbains par rapport à la population totale. On peut penser que ces facteurs sont de nature à agir à moyen terme et à diminuer la fécondité. Certes, l'établissement de *plans d'industrialisation* se heurte à de nombreuses difficultés : elles tiennent à l'exiguïté du marché local, au fait que les habitants ont un standard de vie et des revenus correspondant au tiers de ceux des Français de métropole, au manque de capitaux disposés à s'investir localement, au coût élevé de l'énergie et aux ressources naturelles limitées.

Par ailleurs, la main-d'œuvre existante, peu encline au travail industriel, doit être l'objet d'une formation professionnelle adaptée ; de plus, elle est chère, par rapport aux îles voisines, du fait du rattrapage du S. M. I. G. métropolitain et des charges sociales identiques à celles de la métropole ; certains facteurs sont, par contre, favorables à l'industrialisation : l'intégration dans le Marché commun de ces contrées tropicales, les seules à faire partie de cet ensemble, et la proximité du continent américain permettant l'établissement de relations étroites.

Un effort particulier doit être effectué pour la recherche des promoteurs, cette prospection ayant été, jusqu'à présent, assez passive et bureaucratique. Ces promoteurs doivent d'ailleurs être recherchés tant en France métropolitaine que dans le Marché commun, aux U. S. A. ou au Canada. Des mesures d'incitation fiscale sont prévues ; elles traduisent un effort considérable de la part des pouvoirs publics. Encore faudrait-il qu'elles soient effectives : il nous a été signalé que l'investissement en franchise d'impôt, dans les Départements d'Outre-Mer, des bénéfiques industriels et commerciaux réalisés en métropole, prévu par l'article 8 de la loi n° 60-1368 du 21 décembre 1960, ne peut être réalisé, dans l'attente du décret d'application, qui n'est pas paru à l'heure actuelle. Cette mesure, coûteuse dans l'immédiat, serait rentable à moyen terme.

Le fonctionnement des procédures d'agrément est sans doute trop complexe et trop centralisé ; un élargissement des mesures d'incitation doit être recherché, ainsi qu'une protection des productions locales, par un remaniement du taux d'octroi de mer qui pourrait détaxer les matières premières et les biens d'équipement nécessaires à l'industrialisation ; enfin, la création d'une prime d'emploi, qui représenterait un pourcentage des salaires distribués pendant la première année d'exploitation, compenserait la faible productivité de la main d'œuvre locale et les charges professionnelles.

Il serait souhaitable d'envisager la création d'un bureau de développement industriel qui aurait pour mission de rassembler les études techniques, de faire connaître les possibilités existantes, d'aider les industriels dans l'accomplissement des formalités à accomplir.

La Guadeloupe est particulièrement intéressée par le développement industriel de la pointe Jarry, à Pointe-à-Pitre, où il est prévu que doivent s'implanter notamment une minoterie, éventuellement une cimenterie. Nous pouvons déplorer que le développement de l'équipement portuaire, tel qu'il est actuellement prévu, et en voie de réalisation, ne corresponde pas, de par sa localisation, à une utilisation rationnelle.

La Martinique, quant à elle, verra s'ériger, selon les perspectives actuelles, une raffinerie de pétrole. Il est à souligner à ce propos que la France est actuellement la seule puissance caraïbe à ne pas être maîtresse de son carburant dans cette zone. D'autres grands projets sont à l'étude concernant notamment une cartonnerie et peut-être une verrerie. Il est à noter à ce propos que la mise en bouteilles sur place de la production rhumière de qualité permettrait une valorisation du produit en garantissant sa qualité et son authenticité.

Notons qu'en général les entreprises réclamant un fort capital d'investissement et qui fournissent peu d'emplois ne sont pas à favoriser. Il est préférable de construire de petites fabriques. Mais les promoteurs éprouvent des difficultés de recrutement de main-d'œuvre qualifiée. Il est nécessaire que ce goulot d'étranglement, de nature à éloigner d'éventuels investisseurs, soit supprimé, par une formation professionnelle adaptée aux besoins locaux.

Les besoins sont grands dans l'artisanat, notamment dans l'appareillage électrique, l'industrie du froid, les moteurs ; l'amélio-

ration du confort dans l'habitat entraîne des demandes en artisans compétents en équipement sanitaire et mobilier.

Des réalisations dans ces domaines, jointes à une augmentation du niveau de vie, donneraient une impulsion au secteur de la distribution.

Notons qu'un effort important doit être fait au point de vue du logement, certaines constructions familiales en dur étant déjà réalisées, mais en proportion insuffisante par rapport aux besoins.

L'industrialisation, le développement de l'artisanat et du commerce entraîneront des créations d'emploi ; la construction de logements et les travaux de viabilité des grands centres sont de nature à apporter, eux aussi, des éléments de solution au problème du sous-emploi.

En matière d'industrialisation, l'exemple de Porto-Rico prouve que l'existence de ressources naturelles n'est pas la condition obligée du développement industriel ; à notre avis, l'orientation plus ou moins correcte de la politique économique et la volonté de développement jouent un rôle important à côté des avantages de circonstance.

Parmi ces avantages, figure en excellente place plus encore que l'industrialisation, *le tourisme*, qui doit constituer un élément de développement extraordinaire : le rôle du tourisme comme source directe de revenus et comme moyen d'équilibrer la balance des paiements est bien connu. L'industrie touristique paraît essentielle pour les Antilles françaises ; elle entraîne la création d'une série d'activités et de services auxiliaires et constitue un adjuvant pour les autres secteurs de l'économie. Elle peut stimuler le développement de l'agriculture, de la pêche, de l'artisanat, elle peut développer les activités culturelles et folkloriques ; elle est à l'origine d'aménagements apportés aux transports, aux routes, aux installations portuaires et à d'autres éléments d'infrastructure. Guadeloupe et Martinique connaissaient par rapport à la majorité des îles voisines un retard important ; cependant, un grand pas vient d'être accompli, spécialement à la Guadeloupe, et il semble que dans les deux îles, le tourisme soit appelé à un grand avenir : chaque année, près de deux millions de touristes américains passent aux environs de la Martinique ou de la Guadeloupe sans s'y arrêter. Il faut s'employer à les retenir.

En Martinique, les objectifs sont de 700 chambres d'hôtel en cinq ans et de 400 places dans des villages de vacances.

A la Guadeloupe, la capacité d'hébergement va se trouver portée à 500 chambres, au cours du IV^e Plan, ce qui représente un effort important. Mais ce chiffre est des plus modestes en comparaison des réalisations des îles voisines, où le rythme du développement hôtelier atteint 200 chambres par an.

Là aussi, il faudrait faciliter les démarches des promoteurs, favoriser l'aménagement touristique des îles dont les possibilités sont très grandes, remédier à certaines visions qui peuvent rebuter le touriste (nous pensons aux égouts de Fort-de-France), équiper les villes en leur donnant les caractéristiques du confort moderne, améliorer l'infrastructure, mettre sur pied une signalisation routière, complètement inexistante, et enfin faciliter l'établissement de communications, tant aériennes que téléphoniques avec les U. S. A. et le Canada, notamment, pour répondre aux besoins de la clientèle.

Il faut également songer à la mise en valeur des monuments et des lieux historiques, à la mise en œuvre de moyens touristiques complémentaires (visites organisées des îles, aménagement de plages, d'installations sportives, de boîtes de nuit, de salles de jeux), à l'extension des dispositions prévues en matière d'enseignement hôtelier et d'actions de formation (chauffeurs de taxi, guides), au développement de l'artisanat local et du folklore ; il faut enfin que la population entière participe à l'effort touristique.

L'industrie touristique, génératrice de devises fortes, est aussi créatrice d'emplois : une chambre procure environ directement 1,5 emploi (employés d'hôtel) et indirectement de 0,75 à 1 emploi (taxis, transports, artisanat, distractions, blanchisserie, etc.), soit approximativement 2,5 emplois par chambre.

Mais l'hôtel, s'il attire le touriste, ne suffit pas pour le retenir : des équipements collectifs sont indispensables, au nombre desquels il faut compter la création d'un golf, correspondant aux désirs de la clientèle.

Si la multiplication des hôtels de grand standing doit être encouragée, afin de créer une chaîne de touristes, il ne faut pas pour autant négliger la construction d'hôtels de moyen standing qui permettra dans quelques années, au moment où les voyages en avion se seront multipliés, à une clientèle plus diversifiée, de venir notamment de métropole chercher le soleil, tout en apportant sa

contribution à l'équilibre de l'économie antillaise. Il nous semble qu'il y aurait là des réalisations de nature à accentuer l'osmose entre la métropole et nos départements d'Outre-Mer.

*

* *

La Guyane présente des caractéristiques tout à fait différentes, voire opposées. C'est tout d'abord la plus étendue de nos possessions d'Amérique, avec 90.000 kilomètres carrés, c'est-à-dire l'équivalent en superficie de douze départements français moyens. Mais la forêt équatoriale occupe 90 % de son territoire. La population est pratiquement localisée sur la bande littorale et elle est limitée à 34.000 habitants. Si l'on observe que Cayenne représente avec 19.000 habitants 56 % de la population, et l'île de Cayenne entière 61 % des habitants du pays, on prend clairement conscience du vide humain constaté dans le reste du département : si les communes côtières réunissent encore 30 % de la population, l'intérieur (arrondissement de l'Inini) en compte seulement 9 %, constitués d'ailleurs dans la majeure partie de peuples primitifs (Indiens et tribus noires). On se trouve devant un pays pratiquement vide d'hommes, puisque la plupart de ceux qui y sont établis et vivent à la ville ou dans de gros villages, n'ont pas la plupart du temps les qualités de pionniers qui conviendraient pour la mise en valeur de ce département dont les possibilités sont intéressantes, et qui possède des ressources latentes. Le problème du peuplement est le problème le plus important de la Guyane : son économie ne peut progresser qu'à partir d'un certain seuil de population. Il faut mener de front peuplement et infrastructure : ce département a des besoins humains et des besoins en capitaux pour exploiter les possibilités offertes ; il est nécessaire que par un afflux de sang neuf toute une mentalité soit réformée, que par un plan d'immigration soit installée une population ayant une claire conscience de la nécessité d'une vie familiale structurée : actuellement, les femmes sont célibataires dans la proportion de 80 %, avec souvent des enfants à charge en nombre important. Dans ce département également une aide au mariage serait à envisager. D'autre part, cette population a peu de besoins, pratique surtout l'auto-consommation ; il en résulte une grande exigüité du marché local, qui n'incite nullement les

promoteurs à investir. On avait songé à une implantation de main-d'œuvre antillaise, mais il apparaît que celle-ci, dans l'ensemble, répugne à venir s'installer en Guyane, où le souvenir du bagne, qui avait fait peser une lourde hypothèque morale, est encore vivace ; il faut d'ailleurs ajouter que le marché du travail local a peu d'emplois à offrir. Il apparaît bien que la grande chance de la Guyane à l'heure actuelle réside dans le projet d'installation de la future base spatiale dont nous avons visité le site à Kourou. Celle-ci, tout en relevant le prestige de la France dans le continent américain, aura l'avantage de faire avancer le plan d'équipement et de créer de nombreux emplois, intéressant aussi bien l'élite guyanaise que les éléments plus modestes. L'implantation prévue de techniciens métropolitains, en nombre assez important dès le départ, est de nature à donner une impulsion certaine à l'économie de ce département.

Cette impulsion doit être stimulée par un effort sur le plan de l'infrastructure permettant de rompre l'isolement du département : l'allongement de la piste de l'aéroport de Cayenne-Rochambeau, qui la rendra accessible aux avions longs courriers, s'impose et permettra à la Guyane de retrouver sa destination de carrefour des lignes aériennes ; des avions français pourraient ainsi se rendre de France en Polynésie sans escales à l'étranger. De même, l'équipement portuaire doit être amélioré : le port de Cayenne n'est pas accessible aux bateaux de fort tonnage à cause de l'envasement ; il faut réaliser un port en eau profonde à l'embouchure du Mahury, qui par ailleurs permettrait l'acheminement des bateaux chargés de bois qui, venant d'une exploitation forestière récemment ouverte, appelée à un bel avenir, ne peuvent actuellement circuler qu'au tiers de leur chargement, le tirant d'eau à l'estuaire ne permettant pas un chargement plus important. Des ports en eau semi-profonde pourraient être aménagés, tant à Cayenne qu'à Saint-Laurent, pour faciliter l'exportation des produits sciés ou déroulés, ainsi que des grumes.

L'équipement routier, qui ne comprend que 273 km de routes nationales et 252 km de chemins départementaux, se poursuit, notamment avec le concours du service militaire adapté. Un effort particulier doit être fait pour améliorer la portion de route de Saint-Laurent-du-Maroni à Cayenne et la prolonger vers le Brésil. La portion française de la route pan-américaine serait ainsi créée, soulignant encore le rôle de plaque tournante que sa situation géographique assigne à la Guyane.

L'amélioration de cette infrastructure doit ensuite permettre, suivant un plan méthodique et complet, une mise en valeur du pays. Elle se fera donc par apport de main-d'œuvre et de capitaux extérieurs.

Il serait nécessaire cependant, en offrant des emplois sur place, d'éviter le départ des meilleurs éléments de la population. Quant aux autres, un effort de formation est à accomplir dès l'école, le niveau étant actuellement très bas, et les déchetés en cours de scolarité importants. L'enseignement professionnel est insuffisant et une formation professionnelle accélérée serait plus rentable. La main-d'œuvre active est de l'ordre de 7.000 travailleurs, à raison de plus de 4.000 dans le secteur privé et près de 3.000 dans le secteur public, cette proportion énorme des employés du secteur public étant due au taux des rémunérations : il convient de noter une nette infériorité des ressources des travailleurs du secteur privé (425 F par mois) par rapport aux employés du secteur public (910 F par mois), le montant mensuel du S. M. I. G. étant de 320,66 F (il est aligné sur la dernière zone métropolitaine avec laquelle il se trouve à parité depuis le 1^{er} janvier 1965).

Le plein emploi est pratiquement réalisé en ce qui concerne les travailleurs masculins, alors qu'il existe une main-d'œuvre potentielle féminine importante, de 500 à 700 unités ; or, il est nécessaire, pour sauver la famille, d'employer une main-d'œuvre féminine.

L'activité économique actuelle est ralentie : l'avance de notre législation sociale par rapport aux autres pays fait que la production locale n'est pas compétitive sur le plan des prix.

L'agriculture locale est d'ailleurs principalement réduite à la production de denrées vivrières traditionnelles, qui se vendent à Cayenne à un prix nettement plus élevé que des produits équivalents importés de Métropole, et de quelques légumes de type européen beaucoup trop chers.

Les vastes terres vacantes de la Guyane, très variées du point de vue pédologique, pourraient permettre d'effectuer des essais dans toutes les spéculations agricoles.

La pêche pourrait connaître un certain essor, lui conférant une place importante dans l'économie du département, mais il faut bien reconnaître que la main-d'œuvre locale semble manquer de capacité professionnelle. Pourtant les recherches qui ont été

effectuées notamment par la Société d'Assurance technique et de Crédit social (SATEC), ont révélé les grandes possibilités que possède le littoral, surtout en ce qui concerne les crevettes, notamment les « shrimps », gros crustacés très prisés par la clientèle américaine. Depuis 1961, deux sociétés, dont les capitaux sont en majeure partie d'origine américaine, se consacrent à la pêche des shrimps, qu'elles exportent vers les Etats-Unis, congelées et conditionnées. La visite de l'usine de la Mann-Shrimp, que nous avons effectuée à Saint-Laurent-du-Maroni, nous a convaincus que le développement de cette activité était éminemment souhaitable et que ces produits, pour peu qu'ils soient connus en Métropole, y seraient très appréciés. L'attention de l'armement français devrait être appelée sur les possibilités offertes en la matière.

Concernant la forêt, il semble qu'on assiste au démarrage intéressant de son exploitation : il faut rappeler que jusqu'alors, on en était réduit à importer du bois, dans un pays où la forêt couvre 8 millions d'hectares ! Pour l'instant, on n'exploite que la zone forestière estimée accessible, c'est-à-dire au-dessous du saut des rivières, cette zone représentant 1.500.000 hectares. On peut avancer que la forêt guyanaise renferme environ 25 à 50 mètres cubes par hectare de bois d'œuvre commercialisable ; or, des chiffres inférieurs sont souvent rencontrés dans d'autres régions tropicales, françaises ou étrangères, où une économie forestière importante a été implantée.

Si l'on ajoute que, dans le cadre des prospections jusqu'ici effectuées, la bauxite présente un intérêt économique indiscutable, mais dont l'exploitation est quelque peu en sommeil actuellement, il apparaît que la Guyane ne manque pas d'atouts.

Reste à favoriser son développement par des mesures financières et une adaptation des mesures fiscales en vigueur, toute activité économique nécessitant, plus qu'ailleurs sans doute, une mise de fonds importante et la certitude de leur rentabilité.

La Guyane sera ainsi l'objet d'une réhabilitation morale : au lieu d'être la terre du baigneur, elle sera, grâce notamment aux projets d'installation de base spatiale, la terre de la recherche et de la science. En outre, seul territoire français sur le continent sud-américain, la Guyane peut devenir une antenne importante vers l'Amérique du Sud. Elle est admirablement placée pour recevoir une station internationale de radiodiffusion permettant de diffuser la pensée française dans l'Amérique Latine où le prestige de la France est grand.

*
* *

Il nous faut achever ces conclusions sur des problèmes qui concernent les trois départements, et parmi eux celui du service militaire adapté. Rappelons ses trois missions essentielles :

— incorporer aux Antilles et en Guyane une partie du contingent local, placé antérieurement en congé budgétaire ;

— donner aux militaires du contingent une réimprégnation scolaire et une préformation professionnelle, rendues nécessaires par l'insuffisance dans le passé de l'enseignement primaire et technique (il faut songer en particulier que 30 % des recrues qui avaient été scolarisées ont complètement oublié les notions qui leur avaient été inculquées) ;

— enfin, réaliser des travaux au profit des collectivités locales (habitat, routes, chemins vicinaux, infrastructure agricole), c'est dire que c'est un organisme à forme militaire, mais à vocation civile.

Il se compose de quatre unités : un bataillon dans chacun des trois départements et un groupement de formation professionnelle à Saint-Jean-du-Maroni. Nous avons visité plusieurs des chantiers du S. M. A., et plus longuement le Centre de formation professionnelle de Saint-Jean-du-Maroni.

L'enseignement y est dispensé suivant les normes et les progressions édictées par l'Association nationale interprofessionnelle pour la Formation rationnelle de la main-d'œuvre (A.N.I.F.M.O.) qui fournit les sujets d'examen et assure une surveillance technique ; les stagiaires ayant subi avec succès leurs examens de fin de stage, reçoivent le diplôme de F. P. A.

Nous avons été très favorablement impressionnés par le fonctionnement du Centre de Saint-Jean-du-Maroni qui donne aux recrues antillaises et guyanaises le sens de la collectivité qui leur fait parfois défaut, et également par les chantiers-école qui forment des hommes ayant le sens de la discipline, leur fournissent un métier et sont utiles à l'économie générale.

Cependant, si le placement des recrues sortant du Centre de formation professionnelle de Saint-Jean-du-Maroni ne présente pas de difficulté, le recasement de recrues issues des compagnies de

travaux est plus malaisé, exception faite pour les constructeurs d'engins. Il est indispensable que le S. M. A. débouche sur des emplois effectivement offerts sur le marché du travail, sinon on n'aurait formé qu'un contingent de chômeurs aigris.

Par ailleurs, et quelles que soient les perspectives de développement, il apparaît évident qu'elles ne seront pas de nature à satisfaire la demande de travail en Guadeloupe et en Martinique. Dans ces conditions, on va se trouver dans ces départements en présence d'un important contingent de personnes non employées, qu'il est envisagé de résorber partiellement par la migration ; industrialisation locale et mise en valeur touristique, en accroissant le nombre des emplois locaux, sont de nature à maintenir ce courant d'émigration dans d'étroites limites, ce qui semble souhaitable, étant donné les difficultés d'adaptation des migrants à un nouveau genre de vie métropolitain. Par ailleurs, les futurs migrants doivent être sélectionnés, les départs des D. O. M. ne devant pas affecter les plus aptes et les plus actifs qui peuvent être utiles à l'économie du département.

A cet effet, il est indispensable que le bureau spécialisé du service militaire adapté, les organismes départementaux du Travail, les entreprises et le Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'Outre-Mer (B. U. M. I. D. O. M.) agissent en liaison. Le B. U. M. I. D. O. M. est une société d'Etat qui correspond à des besoins particuliers et aux conditions sociales propres aux départements d'Outre-Mer.

Il s'attache à fournir emploi et logement au migrant ; son action est, certes, difficile, notamment en matière immobilière : ses interventions ne porteront leurs fruits que dans plusieurs mois, mais des résultats appréciables sont déjà acquis, notamment pour l'adaptation des migrants et de leur famille à un nouveau mode d'existence. Il nous semble indispensable de recommander que le migrant qui vient en métropole ne soit pas définitivement coupé de son département d'origine et, par un système de financement, puisse y retourner avec une certaine périodicité. Il apparaît que, tant au point de vue social que politique, cette question revêt une grande importance.

Pour que l'inclusion de nos compatriotes antillais dans l'économie métropolitaine s'effectue sans difficultés majeures, il est nécessaire que la préformation professionnelle qu'ils doivent recevoir dans leur département d'origine soit aussi poussée que pos-

sible ; la prise de conscience de l'importance des problèmes de formation professionnelle dans les départements d'outre-mer est prometteuse d'heureuses conséquences pour les problèmes de l'emploi, tant par la solution partielle qu'offre la migration que par la résorption sur place du sous-emploi. Encore faut-il former de la main-d'œuvre dans les secteurs demandeurs, c'est-à-dire : frigos, dépanneurs radio, dieselistes, etc., et ne pas s'attacher à la formation de main-d'œuvre dans des secteurs excédentaires, sous le seul prétexte que cette formation serait plus facile et moins onéreuse. Il nous a semblé que des directives précises devraient être données dans ce domaine.

La formation professionnelle, très en retard dans les départements que nous avons visités, constitue le principal goulot d'étranglement s'opposant à la réalisation d'un taux de croissance élevé. Sa généralisation se présente comme une condition nécessaire de la réalisation du V^e Plan. Il nous apparaît qu'il y a lieu, dans des pays à vocation agricole marquée, d'étudier les moyens de nature à développer l'enseignement et la formation professionnelle agricole, ainsi que la vulgarisation, avec la participation active des producteurs ; enfin, dans la perspective du développement de l'industrialisation et du tourisme, il s'avère nécessaire d'effectuer les actions de formation adaptées afin, notamment, de réemployer la main-d'œuvre libérée par la mécanisation de l'agriculture.

Nos départements d'Outre-Mer sont à la recherche de leur équilibre démographique et social. Les réalisations en cours seront-elles suffisantes pour la solution des problèmes difficiles qui s'y posent ? Un vigoureux effort devra être accompli pour permettre, par un meilleur emploi des ressources locales et un encouragement aux diverses industries, une utilisation rationnelle de la main-d'œuvre, tendant à une amélioration du niveau de vie.